

MANDATURE 2014 - 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 18 JUIN 2018 - 19 H 00 EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

Mme Eléonore SLAMA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2018-104), (25) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MISSIKA, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etait excusé : 0

Pouvoirs : M. GREGOIRE (pouvoir donné à Mme SLAMA), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme MONTANDON (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme TAVAUX (pouvoir donné à SEINGIER), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

Arrivée, à 20 H 25, de M. GREGOIRE (pouvoir donné à Mme SLAMA), avant le vote de la délibération DU 20180071 ;

Sortie, à 21 H 40, de Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir de Mme MONTANDON), après le vote de la délibération DJS 20180165 ;

Retour, à 21 H 45, de Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir de Mme MONTANDON), après le vote de la délibération DU 20180130 ;

Départ, à 21 H 25, de M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARRATI-ELBAZ) après la suspension de séance.

- **DELIBERATION (12-2018-020)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 28 MAI 2018.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Mesdames et Messieurs, chers collègues, beaucoup de points sont à l’ordre du jour et vont assurément faire débat. Nous nous sentons parfois un peu seuls pendant ces séances, mais ce soir il y a sûrement plusieurs sujets, notamment celui de Bercy-Charenton, qui font que vous êtes nombreux dans l’assistance - nous vous en remercions. Je rappelle que seuls les élus ont le droit de prendre la parole, et uniquement lorsque la Présidente de séance la leur donne, selon les modalités régies par le règlement intérieur de notre séance.

Nous allons commencer par l’approbation du procès-verbal de notre séance du lundi 28 mai 2018.”

Votants : 23 voix dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 28 MAI 2018 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 18 JUIN 2018.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, M. GREAU, M. GREGOIRE (pouvoir donné à Mme SLAMA), Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MONTANDON (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2018-105)

- DELIBERATION (12-2018-021) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-106)

Débat organisé autour du projet d'aménagement Bercy-Charenton.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons souhaité vous proposer un débat autour du projet d'aménagement du quartier Bercy-Charenton, qui est porté par la délibération DU 71 intitulée « Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Dossiers de création et de réalisation de la ZAC. Désignation de l'aménageur. Protocole foncier Ville/SNCF/aménageur ». Nous avons convenu d'organiser un débat, comme nous le faisons désormais régulièrement, en début de séance. Sont rattachés à cette discussion : un vœu que je présenterai comme Maire, au nom de la majorité municipale, ainsi qu'une délibération (DASCO 10-G) portant approbation du principe de construction d'un collège avec logements de fonction dans la ZAC de Bercy-Charenton. Je vais donc commencer en disant quelques mots. Ensuite, je donnerai la parole à tous les élus qui se sont inscrits, dans la limite de deux minutes par élu et par groupe.

Mes chers collègues, c'est effectivement un moment important, avec ce soir l'aboutissement de nombreuses années de travail autour du projet de Bercy-Charenton, dernière des plus grandes emprises aménageables de Paris et qui est emblématique pour notre arrondissement comme pour le territoire du Grand Paris. Je tiens à avoir une pensée pour nos prédécesseurs qui ont porté ce projet. Projet que nous avons continué à faire avancer depuis 2014, avec notamment l'extension du périmètre de la ZAC à la Porte de Charenton. Nous avons travaillé aux côtés de la SNCF pour aboutir à un projet exceptionnel à l'échelle de Paris et du Grand Paris, ayant pour vocation l'émergence d'un nouveau morceau de ville à la croisée des quartiers qui existent déjà aujourd'hui : celui de Bercy, celui de la Vallée de Fécamp, le bois de Vincennes et la ville de Charenton-le-Pont que nous avons associée à chacune des étapes d'élaboration de ce projet. Une phase de concertation très riche s'est tenue au printemps 2015 autour d'une dizaine de rendez-vous rassemblant des centaines d'habitants parisiens et métropolitains curieux et désireux de s'impliquer pour l'avenir de ce secteur. Cette participation importante s'est renouvelée au moment de l'enquête publique, à l'automne 2016, qui a abouti à un avis favorable du commissaire-enquêteur, déclarant le projet d'intérêt général. Ce projet recréera notamment des liaisons essentielles, d'abord pour notre arrondissement, dont certaines parties sont aujourd'hui très éloignées. Demain, les habitants s'affranchiront un peu plus de cette coupure urbaine très forte que représentent le faisceau ferroviaire et les infrastructures, grâce à la mise en place notamment de la passerelle dite Nicolai qui reliera les quartiers de Bercy et de la Vallée de Fécamp. La rue Baron-Le-Roy sera enfin prolongée jusqu'à Charenton-le-Pont, constituant la future artère principale de ce quartier. Alors que le Plan Climat a été adopté en novembre dernier et que la votation citoyenne de mai a plébiscité ce texte d'orientation, Bercy-Charenton sera un quartier exemplaire à niveau carbone bas et s'inscrira dans une démarche de résilience. Entre le parc de Bercy et le bois de Vincennes, le corridor écologique sera renforcé grâce à la création d'espaces verts dont un parc de 2 hectares et l'aménagement de la petite ceinture en promenade ouverte à tous. Sur près de 600 000 m², nous avons développé une programmation mixte et équilibrée avec autant de logements que de bureaux afin de favoriser l'émergence d'un quartier vivant de 9 000 habitants et 13 000 emplois, sans compter les voisins du quartier, Métropolitains, touristes qui viendront profiter des équipements sportifs, des espaces verts, de la gare de la Rapée inférieure, mise en valeur et ouverte au public, de l'offre hôtelière et de nombreux commerces en pied d'immeubles. Alors qu'une grande partie des emplois se trouvent aujourd'hui à l'Ouest du Grand Paris, le quartier Bercy-Charenton permettra un rééquilibrage favorable à l'Est, en amenant de nombreux emplois dans le secteur tertiaire mais aussi en développant de la logistique ou de l'artisanat. En effet, première pierre du projet, un hôtel logistique de 17 000 m²

s'implantera le long du boulevard Poniatowski et sera géré par la Sogaris qui vient de livrer un projet similaire très innovant dans le 18^e arrondissement, dans le nouveau quartier Chapelle International - elle a été lauréate d'un appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Priorité de la mandature, 4 000 nouveaux logements diversifiés seront livrés afin d'augmenter l'offre dans la capitale grâce à un programme de logements familiaux et spécifiques : 25% de l'ensemble de la programmation de la ZAC sera dédié à du logement, du logement social en particulier, pour répondre à une demande importante des Parisiennes et des Parisiens désireux de pouvoir rester vivre dans la capitale, et alors que plus de 70% d'entre eux y sont éligibles.

Afin d'accompagner ces nouveaux habitants ainsi que les résidents des quartiers existants, notamment ceux de Bercy et de la Vallée de Fécamp, plusieurs équipements publics seront implantés : 200 places en crèche seront créées dans trois crèches, ainsi que 38 classes dans trois groupes scolaires différents, et accompagnées de travaux de rénovation dans les écoles existantes du 12^e arrondissement et limitrophes du projet. Ce projet prévoit également la construction d'un nouveau collège pour notre arrondissement au boulevard Poniatowski, que nous envisageons de partager avec la commune de Charenton, ce qui est très innovant (un collège à cheval entre deux départements et deux académies), ainsi que deux gymnases et un équipement culturel de type bibliothèque.

Si nous avons souhaité prendre en compte la remarque de la commission d'enquête publique en ne construisant pas de logements sur le secteur Léo Lagrange, nous maintiendrons l'investissement initialement prévu concernant ce centre sportif auquel nous sommes tous très attachés. Ainsi, grâce à une participation de la Ville de 8,5 millions d'euros, nous rénoverons les équipements sportifs de ce site en lien avec les associations, pour permettre de continuer de développer l'offre sportive de notre arrondissement. Nous veillerons à reboiser ce site qui pourra constituer demain une nouvelle entrée végétalisée dans le bois de Vincennes. Pour compléter cette offre en équipements publics, il nous apparaît essentiel qu'une piscine publique soit implantée dans ce futur quartier, alors même que les équipements aquatiques sont parmi les plus fréquentés à Paris et que les deux seules piscines publiques du 12^e arrondissement ne suffisent pas à combler aujourd'hui la demande existante. Dans la continuité des deux vœux déposés et votés en novembre 2014 et juillet 2015, j'ai donc souhaité présenter ce soir un nouveau vœu avec les élus de la majorité, demandant l'intégration d'une piscine publique dans le projet : il s'agirait de la troisième piscine du 12^e arrondissement, et son inscription dans la programmation sera transmise à l'aménageur. Le vœu déposé a vocation à être repris en Conseil de Paris, dans un amendement au projet de délibération.

Ce futur quartier empreint d'une histoire ferroviaire remarquable, doit pouvoir mettre en lumière cet héritage. C'est pourquoi nous avons décidé de conserver la gare de la Rapée inférieure et de la réhabiliter dans le cadre d'un appel à projets qui déterminera précisément ces usages, en vue de l'ouvrir au public autour d'activités liées à l'artisanat, à la détente, au sport et aux loisirs. Ce site bénéficiera d'une identité architecturale et paysagère forte par la création de grands espaces verts, de places publiques et l'implantation d'immeubles de grande hauteur innovants en matière environnementale, marquant un quartier métropolitain d'ampleur en cohérence avec les tours Duo imaginées par Jean Nouvel dans le 13^e arrondissement en vis-à-vis de l'autre côté de la Seine. Ce paysage s'inscrira également dans la continuité du nouveau quartier Charenton-le-Pont qui émergera dans les prochaines années et qui verra notamment l'implantation d'un seul immeuble de grande hauteur.

Cette délibération marque ainsi la mise en œuvre opérationnelle de ce futur quartier, en actant le protocole foncier entre la Ville et la SNCF, en confiant ce projet à la Semapa,

aménageur d'expérience avec qui nous continuerons à travailler à toutes les étapes du projet, que ce soit en matière de concertation avec les habitants, de choix architecturaux ou d'ambition environnementale. Pour l'ensemble de ces raisons, notre responsabilité est engagée dans la réussite de cette opération ambitieuse, attendue et déclarée d'intérêt général par la commission d'enquête. Nous avons une occasion unique de donner une réalité opérationnelle à l'une des dernières grandes opérations d'aménagement actuellement en cours à Paris. Voilà, mes chers collègues, les quelques mots que je tenais à prononcer devant vous, avant de vous donner la parole. Je vous propose de commencer, en donnant la parole à Madame KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je suis ravie de pouvoir intervenir sur cette délibération et sur ce grand projet urbain de Bercy-Charenton qui va présenter un quartier exemplaire sur le plan environnemental. Je vais parler au nom de ma délégation auprès de la Maire de Paris relative aux espaces verts : ce projet est axé autour d'un réseau d'espaces verts et d'espaces végétalisés extrêmement important qui va servir de liant avec les quartiers de Bercy, de la Vallée de Fécamp, le bois de Vincennes et Charenton-le-Pont. Nous retrouvons dans ce projet et dans cette délibération l'ambition poursuivie par la Maire de Paris depuis le début de la mandature, d'implanter toujours plus de nature en ville, de l'intégrer de manière forte et de connecter les différents éléments de la ville par des continuités écologiques et des trames vertes qui correspondent au Plan Biodiversité que nous avons fait voter.

Parmi les grandes orientations, figurent : un grand jardin public, la requalification et la végétalisation du Bastion et de l'échangeur de l'A4, l'aménagement en cours de la petite ceinture et un renforcement important des corridors écologiques entre le bois de Vincennes, le parc de Bercy et la partie Sud-Est du 12^e arrondissement. Quand on parle de nature en ville, il s'agit de la création d'espaces verts, mais aussi d'inciter à la végétalisation, partout où cela est possible. Tel est le cas dans ce projet, avec une présence végétale très forte. Notez également la requalification du plateau sportif Léo Lagrange avec des surfaces d'espaces verts perméables, qui sont la traduction du Plan Pluie, porté par Mao PENINOÛ. Je voudrais vraiment souligner la prise en compte de cet impératif de perméabilité, notamment dans la réalisation des îlots privés.

Les principes d'aménagement qui sont déclinés à travers de ce nouveau paysage urbain permettent ainsi un véritable ancrage de cette trame verte dans le territoire et une concrétisation de la ville résiliente que nous défendons et sur laquelle nous travaillons. Ce projet est une déclinaison du Plan Biodiversité, du Plan Pluie et, bien évidemment, du Plan Climat. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette délibération sur ce dernier grand projet d'aménagement de la capitale. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Madame SLAMA, vous êtes inscrite également, pour le même groupe que Madame KOMITES, sur cette délibération. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je voulais également me réjouir de cette délibération. Vous l'avez rappelé : le 12^e arrondissement compte actuellement 10 700 demandeurs de logement. Grâce à cette délibération, nous entérinons la création de 270 000 m² de logements, soit environ 4 000 nouveaux logements, dont 57% de logements sociaux et 20% de logements intermédiaires.

Au lendemain du vote par les députés de la loi Elan, qui restreint la part de logements accessibles aux personnes en situation de handicap, je voudrais rassurer nos concitoyens : la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a assuré que 100% des nouveaux logements sociaux créés à Paris seront accessibles aux personnes en situation de handicap. Tel sera donc le cas des logements créés à Bercy-Charenton. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame SLAMA pour ces précisions. Madame ATLAN-TAPIERO, vous avez la parole. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup. Nous aurions pu imaginer que, sur un tel projet, vous changeriez de méthode et de pratique. Nous aurions pu imaginer que le calendrier de présentation, qui s'est quelque peu accéléré, nous aurait permis de recevoir ces documents de travail bien avant les 5 jours habituels, mais non. Nous aurions pu imaginer que le projet présenté inclurait une piscine réclamée tant dans l'enquête publique que par des vœux dans cette instance, mais non. Il a fallu que vous fassiez un vœu de confirmation de cet équipement, montrant que les arbitrages font fi des décisions et des demandes locales. Aucune trace, non plus, dans cette délibération du vœu adopté en séance sur l'échangeur de Bercy. Nous aurions pu imaginer que cette dernière emprise foncière à Paris donne une véritable identité à un quartier et l'ouvre réellement sur le reste du 12^e, mais non. Nous aurions pu imaginer que vous auriez eu à cœur de valoriser le patrimoine historique des tunnels Baron Leroy, que notre groupe n'a cessé de défendre malgré les railleries de l'exécutif et que vous avez fini par reprendre à votre compte, mais pas un mot. Nous aurions pu imaginer que les grands défenseurs de la qualité environnementale exècrent les tours, mais non : vous faites en même temps de l'environnement et de la bétonisation à outrance avec des tours culminant à 180 mètres, des tours dont on sait par expérience le coût exorbitant d'entretien, sans parler de la moindre qualité de vie. Vous innovez dans cette délibération en nous parlant des ombres portées dans une seule direction. Serait-ce que le soleil ne tourne plus à l'est ? De même, les couloirs du vent se feraient plus dociles, et le bruit intérieur inhérent aux constructions n'existerait plus ? Nous aurions pu imaginer que sur cette emprise, vous relèveriez les réserves de la commission en abandonnant l'objectif de 60% de logements sociaux pour les 50% préconisés, mais non. Avec quelques arguties, vous concédez 3%, créant ainsi un quartier à forte densité de population et de logements sociaux destiné, dites-vous, aux familles, en oubliant, à notre sens, les liens générationnels. En effet, aucune prévision de maison médicalisée pour les personnes plus âgées, aucun logement étudiant, pas de place de marché, pas de commissariat (à moins que vous ne songiez à rouvrir le commissariat de Bercy), pas de pompiers, mais peut-être que dans ce nouveau quartier dit « résilient », ce type de besoins n'existe pas.

Vous créez un quartier avec des écoles en annonçant dans une phrase un peu sibylline « deux écoles de 15 classes et une de 8 ». Doit-on comprendre 38 classes au total ou 23 ? Nul ne le sait. Vous prévoyez trois crèches : au regard de la population attendue, sera-ce suffisant ? Comment ces calibrages tant pour les écoles que pour les crèches ont-ils été réalisés ? Parlons un instant du collège : dans l'exposé des motifs de la délibération DASC0 10-G, il est question d'un centre de tri. Pourtant, à la page 6 de la délibération DU 71, dans le chapitre PADD, il est noté que « la Bastille centre de tri est supprimée ». Quelle est la bonne version ? Y aura-t-il un centre de tri ou pas ? De la même manière, vous indiquez que vous attendez 9 000 habitants et 11 700 emplois. Mais dans une autre partie du document, il s'agit de 12 600 emplois. C'est vraiment mieux que l'inversion de la courbe du chômage ! Enfin, vous avez arrêté, après avoir tenu compte de la commission, les chiffres suivants : 270 000 m² de logements, 210 000 m² de bureaux. Or à

la fin de l'exposé des motifs de la toujours fameuse délibération DU 71, il est confié à la Semapa 258 000 m² de logements et 208 000 m² de bureaux. Comment expliquez-vous ce différentiel ? Nous aurions pu imaginer sur cet exercice que nous aurions eu la présentation d'un projet concerté dans un bel esprit démocratique, mais nous comprenons que 2020, c'est demain et qu'il vous faille afficher vos promesses de mandature en matière de logement social. Mais malgré cette programmation, le compte n'y sera pas. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien, merci beaucoup. Madame ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je crois ne pas exagérer en parlant d'un vote sur une délibération historique, non seulement pour notre arrondissement mais également pour Paris. Il s'agit du 12^e arrondissement et de la construction d'un nouveau quartier à l'entrée de la ville, qui visible de la Seine en premier en arrivant de l'Est de la France en voiture. Ce quartier et ce que l'on y fera racontera quelque chose de Paris et de la manière dont on rêve Paris au 21^e siècle.

Pour commencer, mes inquiétudes, mes vigilances et mes craintes que le temps ne m'a pas permis de transformer en vœu pour ce Conseil d'arrondissement. Tout d'abord, la desserte en transport qui aujourd'hui peut franchement effrayer. Bien que le secteur soit entouré du tramway et de plusieurs stations de la ligne 8 et de la ligne 14, aucun transport ne viendra véritablement desservir le quartier. Tout est à 10 ou à 15 minutes à pied. Certes, cela participe aux 10 000 pas par jour recommandés, mais cela peut être un réel handicap par rapport au reste de la ville, surtout pour vendre les bureaux. Il existe également une inquiétude quant à la saturation de ces transports, pas tant de la ligne 8 que du tramway et de la ligne 14 qui déborde déjà aujourd'hui. Alors, oui, ce projet devra très prochainement s'accompagner de nouveaux arrêts de transport. Nos inquiétudes nous obligent à interroger la SNCF et Ile-de-France Mobilités sur l'étude d'un arrêt supplémentaire du RER D ou d'autre train qui passerait par la gare de Lyon, avant d'aller vers Maisons-Alfort ou Melun, au niveau de Charenton ou, pourquoi pas, au niveau du 12^e, face à la ZAC. Il s'agit également d'étudier la possibilité d'un nouvel arrêt de métro en face sur les quais (prolongement de la ligne 10). Enfin, on ne parle jamais des bus. Nous sortons d'une grande restructuration du réseau ; il ne faut pas exclure de recommencer d'ici 10 ou 15 ans pour créer des arrêts de bus supplémentaires dans ce nouveau quartier. On peut également envisager d'implanter un nouveau trajet de bus électrique type La Traverse, même si cette ligne aujourd'hui à Charonne ou dans le 13^e arrondissement est très petite, pour rassembler les lignes 8 vers le quartier.

Le deuxième point d'inquiétude, qui ne vous étonnera pas, concerne la part de logements sociaux à 57%. On ne peut pas dire que le quartier de Bercy ou celui de la Porte Dorée manque de logements sociaux. La délibération n'indique pas la répartition à l'intérieur de ces 57%, donc nous comprenons qu'elle est ouverte à une répartition qui viendrait dans un prochain débat. Évidemment, je plaide pour une part importante de PLS pour assurer une réelle mixité des quartiers et pour une part importante de logements étudiants. Le logement étudiant a un double avantage dont un que vous reconnaîtrez aisément : celui de rendre le quartier encore plus vivant. Deuxième point qui me tient à cœur : le logement étudiant assure une rotation des logements.

Troisième point : la densification de Paris qu'entraîne inmanquablement ce projet. Notre densité urbaine est en constante augmentation. À ce sujet, nous pouvons dire que Paris a largement payé son dû. Notre objectif aujourd'hui est donc de préserver les derniers

espaces de respiration. Pour montrer votre bonne volonté de faire évoluer ce projet avec l'ensemble des groupes politiques, ne peut-on pas limiter le nombre d'immeubles de 37 mètres de hauteur entre le bâtiment Lumière et le jardin ? Aujourd'hui, la ligne droite de 9 immeubles, sur les plans, est assez impressionnante. Les espaces verts sont vraiment délaissés dans ce projet : il existe deux hectares de jardins, ce qui semble bien maigre sur un si vaste terrain. En outre, nous pourrions faire évoluer ce projet avec plus d'espaces verts, par exemple, à côté de la petite ceinture : Ne peut-on pas imaginer d'étudier un agrandissement avec un belvédère-promenade au-dessus des voies, pour augmenter ainsi significativement la part d'espaces verts ?

À présent, un mot sur les immeubles de grande hauteur, « sujet épouvantail » du projet, même si réduire cette affaire à cette seule question serait malhonnête intellectuellement. Comme les couleurs, les immeubles de grande hauteur sont une question de goût. Je sais que ces constructions peuvent fonctionner dans d'autres villes du monde. Et pour sortir des exemples classiques, je vous parlerai de Panama City et du quartier de San Francisco qui n'est constitué pratiquement que d'immeubles de grande hauteur d'habitation et qui est pourtant un des quartiers les plus agréables. Une des clés de cette réussite est que les immeubles sont construits non pas sur dalle, mais de plain-pied, une exigence absolue dans le projet qui nous concerne aujourd'hui. À l'intérieur de ces immeubles, on peut imaginer un haut niveau de services (conciergerie, salle de sports).

Il existe aussi assurément des points enthousiasmants dans ce projet : la construction de logements, qui est une absolue nécessité dans notre ville ; la présence de bureaux pour permettre de répondre à ce besoin à l'Ouest de la ville et de rééquilibrer ainsi les emplacements de bureaux dans la capitale ; la valorisation d'un site difficile qui va permettre de se raccorder non seulement à Charenton, notre proche banlieue en donnant une réalité au Grand Paris, mais aussi à deux quartiers de l'arrondissement, Bercy et Vallée de Fécamp. Bercy est marqué par sa rue principale Baron Leroy qui se finit aujourd'hui par un cul-de-sac. Demain, la rue Baron Leroy deviendra l'axe majeur du quartier Bercy mais aussi du futur quartier. Cette rue doit devenir une voie verte car elle sera très passante : elle reliera l'A14 au futur quartier et devra donc être agréable pour les circulations douces (larges trottoirs, pistes cyclables, arbres le long de la route). Et pourquoi ne pas dès maintenant imaginer un sens unique de circulation pour les voitures, mais l'on s'avance peut-être beaucoup.

On peut également regarder avec enthousiasme le projet, en tenant compte de la mixité de programmes : logements, bureaux, hôtels, collèges, écoles, espace culturel, piscine, commerces, sans oublier les tunnels Baron Leroy où, en plus des artisans actuellement installés, l'on pourrait envisager d'autres activités. Autre point positif rappelé par Madame Pénélope KOMITES : la haute exigence environnementale qui sera demandée pour la moindre construction. Le site devra être inscrit à 100% dans les objectifs du Plan Climat. Les futurs aménageurs devront donc proposer des projets en totale conformité pour assurer la performance énergétique. J'ajouterai qu'à l'horizon 2040-2050, années autour desquelles le projet devrait aboutir, les voitures devraient être 100% électriques dans la ville, ce qui jouera sur le bruit et sur la pollution.

À présent, voulez-vous une explication de vote pour votre vœu sur la piscine ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Oui, nous sommes impatients. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Nous sommes plutôt favorables. Comme l'a rappelé Corinne ATLAN-TAPIERO, ce vœu est porté par Les Républicains depuis longtemps. En revanche, j'ai une interrogation car le projet côté Charenton prévoit également un espace aqualudique. N'y aurait-il pas une redite entre notre piscine et leur projet aquatique ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous répondrai car j'en ai effectivement parlé avec le Maire de Charenton. Madame MARQUIS. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Comme vous le savez, dans tous nos projets depuis 2001, nous prévoyons la création de places en crèches. Dans ce nouveau quartier, 198 berceaux seront créés, répartis en trois structures. Nous pouvons nous réjouir que ces équipements soient mis en place en même temps que les habitations, l'objectif étant de créer un quartier vivant avec de nombreuses familles. Ces familles auront également des parcs et des jardins adaptés aux tout-petits, ce qui est une très bonne nouvelle pour notre arrondissement qui s'ouvre ainsi à un magnifique projet qui laisse la place entière à l'enfance, aux familles et à l'intergénérationnel. Notre objectif, en créant ces crèches, est de répondre favorablement à 100% des demandes des familles pour les 0-3 ans. Merci beaucoup Madame la Maire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame MARQUIS. Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ va s'exprimer au nom de son groupe. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Évidemment, le groupe communiste votera pour cette délibération. Délibération qui n'est une surprise pour personne. En effet, parmi les anciens élus, nous sommes au moins une dizaine autour de la table à avoir débattu de cette délibération et de toutes les étapes depuis au moins 10 ans. Même s'il y a beaucoup de monde encore ce soir, j'ai connu des réunions publiques, notamment à l'Espace Charenton, auxquelles plus de 200 personnes participaient. J'ai connu des ateliers avec animation. J'ai connu des moments contradictoires -Jean-Louis MISSIKA s'en rappellera. Je pense qu'au bout d'un moment, les Parisiens, devant lesquels nous nous sommes engagés lors des élections, ont droit à l'aboutissement des projets que nous avons portés pendant la campagne. Or ce projet a été porté pendant deux campagnes, d'abord quand nous avons été élus en 2008, puis quand nous avons été élus en 2014. Ce projet a toujours été conduit pour répondre à trois exigences importantes sur lesquelles les Parisiens nous attendent. La première exigence porte sur le logement social. L'autre jour, Madame la Maire, dans une réunion publique de concertation sur le quartier de la gare de Lyon, évoquait un prix au mètre carré de 13 000 euros. En conséquence, les personnes qui voudront travailler comme cheminot à la gare de Lyon, ou en tant qu'instituteur ou infirmier pourront-elles, demain, habiter dans ce quartier-là ? Non, si l'on ne fait pas du logement social. Nous serons intransigeants sur la proportion de logements sociaux, par rapport à la volonté de certains de respecter simplement les 30% exigés par la loi. Pour notre part, nous en voulons au moins 50%, voire plus. Nous nous battons jusqu'au bout pour y arriver.

La deuxième exigence des Parisiens touche aux questions environnementales. Vous le savez, ce quartier est marqué par l'emprise ferroviaire. Plutôt que de « casser » le statut des cheminots aujourd'hui, il serait plus opportun de réinvestir dans le rail, et notamment dans le fret. Quand on sait que des travaux, notamment à la gare de Lyon, généreront des rotations de 24 camions par jour pendant deux ans (pour enlever ou déposer des gravats), il apparaît nécessaire de développer le train ainsi que des espaces logistiques - j'ai déposé un vœu dans ce sens pour ce Conseil d'arrondissement. En effet, dans ce quartier, l'axe majeur, que nous avons défendu en tant que groupe communiste et que Jean-Louis MISSIKA a accepté, est de construire un pôle logistique fort lié au rail et, pourquoi pas demain, au fleuve puisque le fleuve est à proximité. Il s'agit là du premier enjeu de lutte contre la pollution dans la mesure où 95% de nos marchandises viennent en camion roulant au diesel. Donc, si demain nous ne réalisons pas cette ZAC, autant dire qu'il n'y aura pas de perspective de logistique urbaine propre, permettant de réduire cette pollution.

Troisième exigence des Parisiens : l'emploi, notamment des plus jeunes. Vous le savez, le groupe communiste s'est battu pour la préservation des emplois du tunnel Baron Leroy, sous la gare de la Rapée. J'ai moi-même à plusieurs reprises insisté pour que l'on ait une zone expérimentale en termes d'artisanat et d'emploi, afin de redonner vie à cette gare inférieure de la Rapée dans laquelle il y a 6 tunnels. Cher Jean-Louis MISSIKA, dans quelques mois, nous allons accueillir la Fab City, Sommet mondial sur les innovations en termes de fabrication. Nous avons là l'opportunité d'engager une révolution sur « réinventer la fabrication à Paris ». Il s'agit d'un enjeu environnemental, puisque relocaliser la fabrication, c'est autant de choses et de marchandises qui ne sont pas fabriquées à l'autre bout du monde et qui ne viennent pas en avion, puis en camion. Tels sont les trois enjeux sur lesquels nous nous sommes battus. Il nous reste à définir des détails importants. D'abord, les équipements publics, notamment une piscine. Évidemment, côté Charenton, on s'oriente vers une piscine privée ludique, type Aquaboulevard. Pour ma part, je pense que la priorité est d'apprendre à nager aux enfants, en vue de 2024. Dès lors, il faut des lignes d'eau et une maîtrise publique. Donc, puisque tout le monde est d'accord avec ce vœu, je souhaite que l'on aboutisse à l'implantation d'une piscine dans ce quartier, d'autant plus que l'on a écouté les Parisiens en renonçant à la baignade au lac Daumesnil. Nous serons exigeants pour que cette piscine voit le jour.

Enfin, Madame la Maire, je voudrais insister sur un dernier sujet que j'ai porté, celui de la petite ceinture. La peinture ceinture permet un embranchement à cet endroit entre la gare de Lyon et la gare de Bercy, la gare Montparnasse et Chapelle International, nouveau grand pôle logistique international au cœur de Paris. Il s'agit de faire en sorte que demain ces deux grands pôles logistiques que seront Bercy-Charenton et Chapelle International puissent être relayés par des matériaux innovants, non bruyants, non polluants, pour des petites marchandises. Imaginons, inventons l'avenir de cette ville de Paris sans les camions et sans pollution : tel est l'état d'esprit des communistes. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET-OULALDJ. Monsieur Fabrice MOULIN, vous êtes inscrit également dans ce débat. »

Mme Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Nous voici à une étape décisive dans un projet d'aménagement urbain emblématique pour notre arrondissement et pour Paris, vis-à-vis duquel nous

devons faire preuve de responsabilité. Comme l'a dit notre collègue, nous en discutons depuis plus de deux mandatures, et je ne peux pas aujourd'hui ne pas avoir une pensée émue pour notre collègue et ami François PELLEGRINI, Adjoint à l'urbanisme de 2008 à 2014, qui nous a malheureusement quittés. Bercy-Charenton est un projet emblématique car il occupe une des dernières réserves foncières importantes de Paris et dépasse, en même temps, les frontières intra-muros. Or nous savons que c'est à l'échelle métropolitaine du Grand Paris, que nous pourrions demain créer des logements, notamment du logement social. Comment pourrait-on aujourd'hui s'opposer à l'opportunité de créer près de 13 000 emplois et loger 9 000 personnes et de rééquilibrer ainsi l'Est parisien par l'arrivée d'activités, ainsi que s'opposer aux équipements et infrastructures publics qui vont désenclaver les quartiers de Bercy, de Vallée de Fécamp et créer un véritable morceau de ville avec la commune riveraine de Charenton-le-Pont ? Reste que Bercy-Charenton a beaucoup évolué au cours des années, jusque dans la procédure d'enquête publique. Son ampleur, notamment la construction de six immeubles de grande hauteur - six tours, n'ayons pas peur des mots - suscite des craintes qu'il faut savoir écouter et apaiser. Ne mimons ni les lubies, ni les conservatismes du passé. Beaucoup reste à faire pour s'assurer que l'objectif affiché d'un quartier résilient et exemplaire devienne une réalité. Cela dépendra du détail des orientations stratégiques définies conjointement par la Ville et l'aménageur concessionnaire. Même si le choix de faire des tours de plain-pied évite les déboires de l'urbanisme de dalle, il faudra anticiper pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, notamment les détériorations et la désaffectation dans le temps. À l'origine, ces six tours devaient être mixtes. Finalement, il s'agira de trois tours d'habitation et de trois tours de bureaux. Il faudra donc veiller à ce que ces tours soient d'une qualité architecturale, énergétique et écologique hors pair, mais aussi perdurent pour le bien-être de ses habitants. Il faudra, pour cela, que les charges d'entretien soient supportables. Le commissaire-enquêteur avait recommandé de baisser à 50 % la part de logements sociaux. Il a été décidé de faire 57% de logements sociaux. Pour garantir des charges locatives soutenables, il faudra donc mixer les profils à travers la programmation comme lors des attributions pour les destiner majoritairement aux classes moyennes dont les difficultés de logement à Paris sont connues, ainsi qu'aux étudiants. Pour assurer une bonne mixité sociale, la programmation devra tendre au-delà de 20% de logements intermédiaires à la vente et en accession à la propriété ou via un bail mobilité, y compris dans le logement social comme le permet la loi Elan. Il faudra s'assurer que la sécurité dans ce nouveau quartier soit intégrée dès la programmation avec une logique constante de prévention situationnelle et en veillant à ce que les pieds d'immeubles de bureaux et des tours accueillent commerces, artisanat, services et restaurants pour animer la voie publique en journée comme en soirée. Les 1 200 m² de programmes hôteliers sont à ce titre une bonne nouvelle. En raison de sa forte densité, il faudra veiller aux surfaces affectées aux espaces verts et à la végétalisation. Enfin, nous devons nous projeter dès sa conception, dans un futur quartier à la pointe de l'innovation et de la ville résiliente et connectée à l'horizon 2030, en termes numériques comme de mobilités, avec de vrais axes piétonniers adaptés aux situations de handicap, aux poussettes, etc., des revêtements de voirie pour réduire les niveaux sonores constatés ou à énergie positive dans la gestion des déchets. Pourquoi pas des garages à vélos sécurisés, des navettes électriques, voire des véhicules autonomes ?

En conclusion, sur cette ambition d'un projet résolument tourné vers l'avenir, j'appelle à voter favorablement la création d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur Bercy-Charenton, et le vœu demandant la création d'une piscine publique dans le secteur de la ZAC. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup cher collègue. Monsieur MARGAIN, allez-y. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. À la lecture de ce projet, je suis quelque peu déçu par le côté désuet de la vision d'aménagement : pas de couverture partielle des voies, construction de tours gigantesques, pas de transports en commun... Bref, un projet un peu 19^e siècle. Les tours : les Parisiens n'en veulent pas, ils vous le disent. Mais vous décidez, encore une fois, à leur place. Lorsque l'on voyage un peu à l'international, Paris trouve une partie de son originalité dans l'horizontalité. C'est elle qui est plébiscitée par les Parisiens ; c'est elle qui est voulue. Ne refaisons pas le débat mais je crois que vous devriez être à l'écoute des Parisiens. Vous vous plaignez du fait que, dans chaque réunion publique, vous êtes tancés par un certain nombre d'électeurs et quelquefois d'élus à propos de la bétonisation toujours plus grande et de la densification toujours plus importante. Je vous le dis, les Parisiens vous le disent : Paris étouffe. Soyez à l'écoute. Les Parisiens veulent des projets apaisants et de proximité. Ils ne veulent pas des tours que vous leur proposez. Dans ce projet, pas de transports en commun supplémentaires. Quelle est votre idée de l'attractivité de Paris ? Comment imaginez-vous avoir des bureaux qui soient plébiscités par des investisseurs sans transports en commun ? Quel est le lien de ce projet avec la Métropole ? Quel est son lien avec les communes limitrophes hors Charenton ? Les habitants du 12^e arrondissement attendaient une couverture partielle des voies, comme à Austerlitz ou à Montparnasse. Cette couverture partielle aurait été possible grâce à un investissement du secteur privé qui aurait pu rentabiliser une opération plus ambitieuse, plus moderne et moins haute. Mais là encore, c'est une vision très imprégnée des grands projets staliniens que nous proposons ces tours d'un autre siècle, inhumaines, gigantesques et à contretemps. Le partenariat public-privé aurait pu être une source d'un aménagement cohérent et aurait pu relier le Nord et le Sud de l'arrondissement en supprimant cette coupure. Mais de projets public-privé, il n'en est rien ; de tours, il en est question. Vous ne voulez rien entendre, ni les Parisiens, ni l'opposition. En conclusion de ma contribution au débat, je vous dirai que ce projet pharaonique est déconnecté entièrement du souhait des habitants. Il n'y a pas de concertation avec la Métropole et il n'existe pas de transports de commun dignes d'un projet important dans notre arrondissement. Alors, je crie au secours. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Bravo, c'était une très belle intervention, Monsieur MARGAIN. Madame TAIEB. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je voudrais revenir sur ce que disait Nicolas BONNET par rapport au sport pour les plus jeunes et pour tous. Au travers de la piscine, que nous souhaitons et des deux gymnases, nous allons augmenter l'offre pour les sportifs et pour tous. Concernant le secteur Léo Lagrange, le projet de construction de logements a été abandonné à la suite de l'avis défavorable émis lors l'enquête publique. Mais le renoncement à ce projet ne veut pas dire renoncement à l'amélioration du centre sportif, puisque grâce à cette opération d'envergure, nous allons pouvoir récupérer une enveloppe d'environ 8 millions d'euros. Nous avons déjà identifié des projets pour améliorer Léo Lagrange, en collaboration avec les associations sportives. Les pistes évoquées sont la création d'un club house, la rénovation des tribunes, la couverture des terrains de tennis et l'homologation de la piste d'athlétisme. Cette liste n'est pas exhaustive. Nous allons continuer à travailler avec les associations sportives pour apporter une feuille de route aux services de la DJS et lui permettre de nous fournir un schéma sur les aspects techniques et sur un agenda. En tout cas, Léo Lagrange est un équipement exceptionnel. Ce samedi, nous avons vu toute la jeunesse du 12^e arrondissement profiter de ce lieu pour fêter le foot dans un tournoi qui a réuni les

élus, les enfants et les parents. C'est pour cela que nous réalisons des travaux : dernièrement, plus de 130 000 euros ont été consacrés à des travaux d'éclairage pour garantir la sécurité. Nous continuerons à améliorer cet équipement. Au travers de l'enveloppe que nous récupérons, nous allons vraiment le valoriser et lui donner encore plus d'ampleur. Je vous remercie de votre écoute. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame TAIEB. Monsieur SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, effectivement, il y a pile 10 ans, l'Apur évoquait ce territoire et voulait trouver un nouveau quartier qu'il appelait le « chaînon manquant ». Mais je crains, à la lecture de ce projet, que l'on soit plutôt devant un cadenas. Je partage la vision de mes collègues sur le manque d'esprit métropolitain des choses. Il est question de marquer l'entrée de Paris par des tours. Or le Paris de demain, c'est le Grand Paris. Et je trouve dommage de bloquer ainsi par des tours une entrée de Paris.

Je vais surtout faire des remarques techniques. Tout d'abord, je vais évoquer le défaut de prise en compte de l'échangeur de Bercy. Nous en avons largement débattu dans cette enceinte. J'ai bien noté qu'au regard de notre vœu adopté à l'unanimité, un amendement en ce sens sera examiné au Conseil de Paris - j'espère qu'il sera voté. Sur la gare de la Rapée inférieure, il est désormais acquis que sa structure sera sauvée, à l'exception d'une nef. En revanche, dans les documents techniques, la question des occupants actuels et la future destination de ce lieu restent floues. Le 6 novembre dernier, je vous avais posé deux questions précises. La première, qui est confirmée par ce dossier, est de savoir si l'appel à projets spécifique qui va être ouvert, va permettre de bloquer certaines choses dans le futur cahier des charges. Car, à la lecture des documents, on a l'impression qu'une grande liberté est laissée à l'aménageur. J'estime qu'il faudrait, dans le cahier des charges, imposer l'idée de l'identité, notamment du patrimoine ferroviaire propre au quartier, voire viticole, et exiger que les artisans puissent y rester. Je vous rejoins sur ce point, Monsieur BONNET : ce lieu doit être un lieu de création à Paris. Quelle que soit votre réponse, nous déposerons également un amendement en ce sens au Conseil de Paris. Sur le jardin supérieur, qui n'a pas été vraiment évoqué, ce projet peut être l'occasion de solliciter des artistes en leur imposant de mettre en avant des thèmes liés à l'identité du quartier.

S'agissant de l'énergie durable, il y a beaucoup d'annonces. Le Plan Climat, que nous avons voté, annonçait un puits géothermique à Bercy-Charenton. Mais celui-ci n'est plus du tout évoqué. Pourquoi ? Pourtant, ce puits d'énergie devrait permettre à une partie du quartier d'être autosuffisante en matière d'énergie.

S'agissant de la passerelle dite Nicolai ou les pas japonais, il est indiqué qu'elle sera financée par « l'aménageur du 316 rue de Charenton ». Peut-être est-ce dû au caractère tardif de la réception des documents, mais nous ne voyons pas vraiment de qui il s'agit. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'un aménagement d'espace public, mais nous n'avons pas beaucoup de détails. Donc, si vous pouviez nous éclairer sur ce point, nous vous en serions reconnaissants.

S'agissant de la répartition des logements, vous ne serez pas surpris que j'en dise un mot : le fait qu'il n'y ait que 20% de logements en accession à la propriété sur un tel projet montre votre vision de l'avenir à Paris, à savoir un monde où seuls les très aisés et les très aidés pourront accéder à la location. Oui, 80% des personnes y ont droit. Mais

Monsieur BONNET expliquait à juste à titre que des travailleurs ne peuvent pas se loger à Paris. Effectivement, on n'attribue pas forcément ces logements aux travailleurs que vous citiez. Donc, l'accèsion à la propriété devait aussi être un enjeu social. J'ai devant moi un plan (IRIS) qui est régulièrement sur le bureau de Monsieur BROSSAT, qui présente le taux de logements sociaux SRU par quartier. En particulier, le quartier de Bercy compte déjà plus de 50% de logements sociaux, voire 60%. Donc, pourquoi encore créer des logements sociaux dans une telle proportion à cet endroit ? Je pense que vous ne respectez pas votre propre objectif PLH pour ce quartier. De plus, en les mettant dans des tours, je ne crains que l'on arrive au projet d'une « cité des 9 000 » (pour le nombre d'habitants envisagé). Là encore, nous ne pourrions pas faire autrement que de déposer un amendement pour augmenter le taux de logements privés au moins à 40% (mais nous pourrions le réduire à 30%). Sur la part restante, notre groupe sollicitera au Conseil de Paris une meilleure répartition en favorisant le logement étudiant, notamment. L'arrivée de la Sorbonne à Picpus nous l'impose.

Sur les équipements publics, je ne vais pas revenir sur la question des écoles, commissariats et casernes. En revanche, le besoin en équipements sportifs semble rempli. Sur la piscine, nous voterons pour ce projet. Concernant la desserte en transports, j'ai bien noté votre rêve d'innovation : effectivement, cela peut être l'occasion de développer les fameux véhicules autonomes. Mais malheureusement, cela ne suffira pas, vu le nombre d'employés pouvant travailler dans cette zone. Donc, la solution du RER D, d'une nouvelle station reste la plus pragmatique - nous la pousserons également. Je n'ai pas le temps d'aborder l'aspect financier, donc je vais conclure : comme tout projet et dessein d'envergure, il peut s'améliorer, il doit s'améliorer. Je réserve mon vote pour tout à l'heure. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien, vous faites durer le suspense. En revanche, je ne peux pas vous laisser dire qu'entre Bercy Village et le bâtiment Lumière, il n'y a pas beaucoup de logements sociaux. C'est faux : il n'y en a pas un seul. Je sais que vous connaissez bien le quartier de Bercy. Les chiffres, les cartes, etc., je veux bien. Mais les calculs sont parfois trompeurs et à géométrie variable.

Monsieur NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjointe à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je parlerai au nom du groupe écologiste pour vous dire que depuis 40 ans, depuis que les Écologistes à Paris ont choisi de passer du mouvement associatif au mouvement politique et depuis qu'ils présentent des listes aux élections municipales sous le vocable « Paris écologie », ils se sont toujours battus pour une ville à échelle humaine, une ville avec des espaces de respiration. L'un des fondements de ce combat, c'est l'opposition à un urbanisme, celui des tours dans les années 1970. La position des Écologistes n'a pas changé depuis 40 ans. Nous avons toujours été opposés à la construction de tours à Paris. Cela ne change pas aujourd'hui. Donc, vous ne serez pas surpris d'entendre notre opposition à la construction de tours à Bercy-Charenton. Notre combat est constant, contrairement à certaines oppositions qui se font variables au gré du temps ou en fonction des circonstances. Je noterai, par exemple, que le Maire de Charenton prévoit de construire lui aussi une tour. Je n'ai pas entendu les élus, Monsieur SEINGIER, Madame ATLAN-TAPIERO ou Monsieur MARGAIN, s'en offusquaient alors que le Maire de Charenton appartient pourtant à votre famille politique. Vous avez parlé du cadenas métropolitain. Mais le cadenas métropolitain existe aussi à Charenton, Monsieur SEINGIER. Donc, nous disons notre opposition à la construction de plusieurs tours de grande hauteur sur le site de Bercy-Charenton. Les tours ne représentent pas la forme de

ville que nous voulons. Nous voulons, au contraire, la construction d'une ville qui soit à échelle humaine. Je pourrais égrener toutes les questions. D'abord, les tours sont énergivores : faire monter des fluides dans les étages, faire fonctionner des ascenseurs est consommateur en énergie. Ensuite, elles sont très coûteuses à l'entretien. D'après une réglementation sur les immeubles de grande hauteur, les bâtiments au-delà de 50 mètres de hauteur exigent des mesures de sécurité drastiques, avec la présence permanente de personnel de sécurité. Donc, les coûts de structure sont extrêmement importants. Enfin, elles ne correspondent pas au paysage urbain que nous souhaitons pour notre ville. Elles ne sont pas plus une réponse à la problématique du logement à Paris, puisque nous savons que cette question doit être abordée à l'échelle métropolitaine et qu'il n'y a de solution à la seule échelle de Paris. Ce n'est pas en montant plus haut à Paris, que l'on résoudra la question du logement dans la capitale. Donc, nous avons depuis 10 ans et le début du lancement de cette procédure à Bercy-Charenton, dit notre opposition à la construction de tours. Nous n'avons malheureusement pas été entendus. Cela fait partie des divergences et des désaccords que nous assumons au sein de la majorité municipale.

Pour autant, nous avons aussi travaillé pour que ce projet permette des améliorations dans Paris, comme le désenclavement du quartier avec le prolongement de la rue Baron Leroy ou encore la réalisation d'un certain nombre de passerelles reliant la rue de Charenton à la rue Baron Leroy et permettant ainsi de faire le lien entre le 12^e historique et le quartier de Bercy. La nécessité d'un désenclavement est toujours présente. La nécessité d'améliorer les déplacements est aussi d'actualité. Nous avons d'ailleurs entendu ce qu'a dit le commissaire-enquêteur sur la nécessité de transports en commun de qualité dans le quartier de Bercy-Charenton. Nous avons saisi Ile-de-France Mobilités. Par rapport aux interventions des élus du groupe Les Républicains, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, c'est la Région qui organise les transports en Ile-de-France, et non la Ville de Paris. Depuis un an, nous avons communiqué à la Région les études faites par la Ville de Paris sur le besoin de desserte dans ce quartier. Or nous ne voyons toujours rien venir de la part des services de Madame PECRESSE pour répondre à ce besoin de transports en commun. Nous demandons qu'il y ait au minimum soit ce que l'on appelle un « bus à haut niveau de service », soit un tramway permettant dans le prolongement de la rue Baron Leroy de faire la connexion avec le tramway T3 à la station Baron Leroy et pourquoi pas de desservir nos voisins de Charenton qui développent aussi un nouveau quartier à cette échelle. Donc nous plaidons, et j'espère que vous pourrez aussi plaider avec nous, auprès de la Région Ile-de-France pour que nous ayons une desserte digne de ce nom dans le quartier de Bercy-Charenton.

J'évoquerai également la nécessité de transformation de l'échangeur du périphérique. Un vœu a été adopté à l'unanimité par notre Conseil. Nous portons cette exigence depuis très longtemps. Côté 13^e arrondissement, l'échangeur de la Porte d'Ivry, du côté de la ZAC Paris Rive Gauche, a été revu. Donc, il est nécessaire ici aussi de revoir cet échangeur, puisqu'il constitue aujourd'hui une barrière à l'entrée et aux mobilités actives dans Paris. Nous devons requalifier aussi bien l'autoroute A4 du côté de Charenton que son prolongement dans Paris à travers la voie express du quai de Bercy et du quai de la Rapée. Là encore, nous avons défendu auprès d'Ile-de-France Mobilités et des services de Madame PECRESSE, la nécessité d'un bus à haut niveau de service qui permettra cette requalification urbaine des quais et de la desserte du secteur Bercy-Charenton.

J'évoquerai également la nécessité d'avoir des équipements publics. À partir du moment où on l'intègre de nouveaux habitants, il est nécessaire d'accompagner cette implantation avec des équipements publics. D'où le besoin de piscine. Nous avons aujourd'hui des besoins dans Paris qui ne sont pas satisfaits. Dans notre arrondissement, le nombre de piscines est inférieur à ce qu'il devrait être. Donc nous plaidons, ensemble

je le crois, pour la réalisation d'une nouvelle piscine dans le 12^e. Le site Bercy-Charenton s'y prête tout à fait. Je voudrais également noter avec satisfaction le fait que le secteur Léo Lagrange va, et c'est un juste retour des choses, revenir en zone urbaine verte. Il avait été déclassé, à l'époque du prolongement du tramway, en zone urbaine générale, en raison d'un projet de site de remisage sous le stade pour le tramway. Finalement, c'est dans le 19^e arrondissement, sous un autre stade, que ce site de remisage a été créé. Donc, il est légitime que désormais ce secteur Léo Lagrange revienne en zone urbaine verte. La mobilisation d'un certain nombre d'habitants, entendus par la commission d'enquête, a d'ailleurs permis de préserver cet espace.

Je note aussi que des amendements ont été apportés sur la conservation de la gare inférieure de la Rapée. Cela permettra, même si une transformation aura lieu malgré tout, de maintenir des fonctions économiques et artisanales dans le site de Bercy-Charenton. Je le salue également.

Je terminerai en disant que dans un secteur comme celui-là, à partir du moment où nous construisons un nouveau morceau de ville, nous devons avoir à l'esprit la question de la qualité de vie à Paris, dans une ville qui est déjà l'une des plus denses et dans laquelle le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant ne répond pas aux normes préconisées par l'Unesco. Certes, des avancées sont en cours, avec la réalisation d'un espace vert, et la petite ceinture qui permettra, je l'espère, de réaliser une coulée verte faisant la liaison entre le bois de Vincennes et la Seine. Pour autant, nous devons toujours avoir à l'esprit ce besoin de réalisation de nouveaux espaces verts ou en tout cas d'une ville aérée. La réponse qui est donnée ici à travers la question des hauteurs n'est pas celle que nous attendions. Nous n'attendions pas une surdensité sur Bercy-Charenton. C'est la raison pour laquelle, à regret, nous voterons contre cette délibération. Nous voterons malgré tout pour la délibération relative à la construction du collège dans la mesure où nous défendons la question des équipements publics. Nous voterons également le vœu pour la réalisation de la piscine. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur NAJDOVSKI d'avoir rappelé que, malgré votre vote contre, beaucoup de sujets que vous avez portés ont été prises en compte. Monsieur Laurent TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Ce qui se dessine depuis plus de 10 ans et ce qui se précise aujourd'hui avec cette délibération, c'est clairement un nouveau quartier de vie avec, à terme, environ 9 000 habitants. Il s'agit d'une bonne nouvelle, quand on sait les besoins en logement en Ile-de-France, notamment les besoins en logements sociaux - je me permets vraiment d'insister sur ce point. Madame MARQUIS et Madame TAIEB ont bien développé ce qui était prévu en matière d'équipements publics, de crèches et d'équipements sportifs. De mon côté, j'insisterai en ma qualité d'Adjoint aux affaires scolaires auprès de la Maire du 12^e arrondissement, sur les équipements scolaires. J'en profiterai également pour présenter la délibération DASCO 10.

D'abord, il est prévu que cette ZAC réponde aux besoins en écoles maternelles et élémentaires pour ces 9 000 habitants. Madame ATLAN-TAPIERO, je n'ai pas bien compris comment vous aviez compté car à vrai dire, la délibération est très claire là-dessus. Si je compte bien, il s'agit d'une école de 15 classes, d'une deuxième école de 15 classes et d'une école de 8 classes. Cela fait bien 38 classes, je vous le confirme. En outre, des investissements et des modifications complémentaires dans les groupes scolaires existants adjacents créeront des capacités supplémentaires. Pour ce qui concerne le

collège, qui est l'objet de la délibération DASCO 10, on considère que pour 9 000 habitants, il existe un besoin pour 600 collégiens environ. Donc, un collège d'une capacité de 20 divisions est prévu dans l'îlot Lavigerie. La délibération DASCO demandera au Conseil de Paris réuni en formation Conseil général d'en approuver le principe, après avis du Conseil d'arrondissement. Monsieur SEINGIER, vous avez dit que ce projet manquait d'esprit métropolitain. Or l'exemple du collège démontre tout l'inverse. En effet, très tôt, nous avons été sollicités par le Maire de Charenton-le-Pont à propos des besoins à venir concernant le projet côté Charenton (besoins qui ne peuvent être satisfaits avec la ZAC côté Charenton). Très vite, avec Madame la Maire, nous avons souhaité travaillé sur une réponse. Cette délibération en est l'aboutissement puisqu'elle prévoit, le cas échéant, que ce collège puisse avoir une capacité portée à 24 divisions pour pouvoir accueillir les collégiens de Charenton. Il s'agit d'un projet très innovant : un collège interdépartemental, c'est du jamais-vu. Les discussions ont été ouvertes avec les rectorats du côté de Paris et du Val-de-Marne et semblent aller dans le bon sens. Je voulais ainsi insister sur cette dimension métropolitaine. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur TOUZET. Monsieur MISSIKA. »

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris :

« Merci beaucoup Madame la Maire. Comme beaucoup, je voudrais insister sur le fait qu'il s'agit d'une délibération extrêmement importante pour le 12^e arrondissement, pour la Ville de Paris, mais également pour la Métropole du Grand Paris. Je vais répondre à quelques critiques, du moins à celles qui m'apparaissent comme les plus discutables et les plus absurdes. Je vais commencer par le sujet de la densité et ce concept de « surdensification » qui me laisse quelque peu perplexe. Visiblement, les élus Les Républicains, mais également malheureusement Christophe NAJDOVSKI, parlent de densification de la ville de Paris, alors que les statistiques de l'Insee indiquent que la ville de Paris a perdu 37 000 habitants entre 2010 et 2015. Je suis désolé, mais la densité se mesure en nombre d'habitants par kilomètre carré. Donc, le travail des élus est de lutter contre la « dédensification » de Paris. Je voudrais insister sur ce point pour mettre en lumière un paradoxe : Quand l'Insee a publié ces chiffres, le groupe Les Républicains au Conseil de Paris a mis la perte du nombre d'habitants sur le compte d'une mauvaise politique de l'exécutif municipal. J'aimerais bien un peu de cohérence. MALRAUX disait que la politique est manichéenne, mais il ne faut pas en rajouter. En l'occurrence, je trouve que vous en rajoutez beaucoup.

Monsieur MARGAIN, j'aimerais vous répondre sur un autre sujet, celui des choix urbanistiques faits par l'équipe Rogers sur le site de Bercy-Charenton. Ce qui est ringard, voire « ringardissime », c'est l'urbanisme de dalle que vous préconisez. Toutes les villes de la planète luttent désormais contre ces constructions sur dalle et s'appliquent à défaire ce qui a été fait. Et nous nous y employons précisément sur le site du quartier Montparnasse avec le soutien du Maire du 15^e arrondissement, Monsieur GOUJON, et le soutien du Maire du 6^e arrondissement, Monsieur LECOQ. Donc, faisons preuve de cohérence. Tous les spécialistes du sujet disent que l'urbanisme de dalle a été une erreur, commise à l'époque du tout-automobile. *Confer* la Défense, dont la rénovation des sous-sols devrait coûter la bagatelle de 250 000 millions d'euros. L'urbanisme de dalle rallonge le temps de la construction et coûte horriblement cher. Cela coûte d'autant plus cher que le faisceau ferré est large, ce qui est le cas du faisceau ferré de la gare de Lyon (qui est le plus large d'Europe). Donc, ce que vous préconisez risque de coûter plus cher et de durer beaucoup plus longtemps que le choix qui a été fait, sur la base des propositions remarquables de l'équipe d'un des plus grands urbanistes de la planète, l'architecte ROGERS, l'homme qui a fait le Centre Pompidou avec Renzo PIANO.

Je voudrais par la même occasion répondre à Christophe NAJDOVSKI : je suis admiratif du talent avec lequel il a défendu un projet contre lequel il va voter. Je pense que la densité en hauteur est la contrepartie du choix que nous avons fait en faveur de la pleine terre. C'est-à-dire : le site de la ZAC représente 80 hectares. Les constructions s'étendent quant à elles sur 20 hectares. Donc, quand on parle de densité, il faut savoir de quoi l'on parle. Bien évidemment, nous sommes obligés de récupérer en verticalité ce à quoi nous renonçons en étalement. Par ailleurs, la Ville de Paris ne construit pas à tour de bras des immeubles de grande hauteur. On n'est pas à Dubaï, on n'est même pas à Londres. Londres a octroyé 275 permis de construire pour des immeubles de grande hauteur. À Paris, nous aurons construit en trois mandatures une dizaine de bâtiments de grande hauteur. Donc, nous le faisons avec parcimonie, en choisissant les lieux et en essayant de construire quelque chose de cohérent. Preuve en est, le Maire de Charenton a lui-même, dans sa ZAC, proposé une tour qui doit dialoguer avec les tours de Bercy-Charenton et avec celles qui sont exactement de l'autre côté du fleuve, dans la ZAC Bruneseau, dans le 13^e arrondissement, faisant de la sorte une entrée monumentale pour la Seine. Donc, c'est un projet éminemment métropolitain, je suis vraiment désolé de vous le dire.

Je voudrais vous dire à présent que le vote négatif n'est pas un petit vote. Je voudrais vous dire ce que voter contre ce projet signifie et vous le dire très clairement, afin qu'il n'y ait aucun malentendu entre nous. Voter contre ce projet, c'est voter contre la prolongation de la rue Baron Leroy, c'est-à-dire contre la mise en relation de Paris avec Charenton et contre un projet métropolitain fondamental pour le 12^e arrondissement ; c'est voter contre la passerelle Nicolai qui désenclave la rive Nord et la rive Sud du 12^e arrondissement ; c'est voter contre l'allée Lumière qui reliera Bercy Village au jardin de la Rapée ; c'est voter contre la rénovation patrimoniale des voûtes de la gare de la Rapée et la création dans ces voûtes d'activités culturelles, de loisirs et d'artisanat. On ne peut pas défendre les voûtes et les laisser à l'abandon. Or c'est exactement ce que vous faites avec un vote négatif. C'est voter contre un bâtiment logistique qui combine le fret ferroviaire, le tram-fret et le fret routier et qui représente un jalon essentiel dans le projet de logistique propre et durable de la Ville de Paris ; c'est voter contre la création de 13 000 emplois à Paris. Madame ATLAN-TAPIERO, visiblement vous ne savez pas lire une délibération : 12 000 emplois sont créés dans les activités de bureaux, et un millier dans les autres activités. C'est voter contre le rééquilibrage Est-Ouest des activités, contre la création d'un jardin de deux hectares et d'une coulée verte avec le bois de Vincennes, contre trois crèches, trois groupes scolaires, un collège, un gymnase et un espace culturel de type bibliothèque. C'est aussi voter contre la piscine et contre la mutation de l'échangeur de Bercy. Pourquoi ? Comment imaginer que ces engagements du Conseil de Paris, de la Maire de Paris et de moi-même puissent être réalisés autrement que dans le cadre de la ZAC et avec le financement généré par la ZAC ? Pas de ZAC = pas de transformation de l'échangeur de Bercy et pas de piscine. Tout le monde peut le comprendre. Donc, ce vote n'est pas anodin.

Le temps de l'urbanisme est un temps long. Les premières réflexions, dans le PLU sur l'avenir de Bercy-Charenton, ont commencé en 2006, sous la première mandature de Bertrand DELANOË. En 2009, est prise la première délibération importante pour les esquisses Rogers. En 2015, le bilan de la concertation est établi. En 2016, s'est tenue l'enquête publique et aujourd'hui en 2018, la ZAC est créée. Entre 2021 et 2015, auront lieu les premiers travaux. Entre 2025 et 2035, si tout va bien, la ZAC sera finalisée. Un vote négatif au Conseil de Paris, dans 15 jours, équivaldrait à un recul de 10 ans. C'est-à-dire : la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si l'on veut prendre 10 ans de retard dans la transformation de ce site absolument magnifique. Un vote négatif, c'est le retour à la case départ. Donc, j'appelle chacun à ses responsabilités. Je comprends que ce projet ne satisfasse pas tout le monde, je comprends que ce projet est améliorable, mais nous avons pas mal de temps pour l'améliorer. 2018 est une étape : il s'agit de la

création de la ZAC et de donner à la Semapa le soin de piloter cette zone d'aménagement concerté. Il est possible d'améliorer ce projet, mais je vous en conjure, ne le tuez pas. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur MISSIKA pour votre engagement. Il est possible de ne pas être complètement d'accord avec tous vos arguments, mais je crois que tout le monde aura reconnu la passion avec laquelle vous défendez ce projet. Monsieur BOUIGUE, quelques compléments aux questions qui ont été posées ? »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Quelques mots après le plaidoyer fervent de Jean-Louis MISSIKA sur ce projet, qui ne m'étonne pas. Vous avez tendance dans vos interventions, dans le groupe Les Républicains, à opposer logement social et logement étudiant, mais ces deux notions ne s'opposent pas. Le logement étudiant est compris dans le logement social. Les résidences gérées par le Crous le sont bien sur la base de logements sociaux, avec des étudiants boursiers. Donc concrètement, sur cet espace, quand on vous donne un nombre pour le logement social, il inclut aussi le logement étudiant. Le logement étudiant compte dans le logement social, Monsieur SEINGIER.

Vous voulez développer l'accession. Mais Madame SLAMA et Monsieur BONNET vous l'ont dit : le prix de l'accession dans ce quartier sera très élevé et sera très « barrant » en termes de choix et d'opportunités pour beaucoup de Parisiens. Le prix de 12 000 euros au mètre carré pratiqué sur la place Daumesnil permet à un nombre infinitésimal de Parisiens d'accéder au logement. L'idée avec ce quartier est de permettre à tout le monde d'y accéder, notamment aux 70% de Parisiens éligibles au logement social. Voilà pourquoi nous avons fait ce choix. D'ailleurs, nous avons déjà eu ce débat avec vous au sujet de la caserne de Reuilly : nous y avons fait du logement locatif pour permettre une accession au logement, là où l'accession à la propriété ne l'aurait permis qu'à 3% des Parisiens. Nous sommes ici dans la même veine.

Vous dites qu'il existe peu d'espaces verts. Mais en tout, plus de 7 000 m² d'espaces verts vont être créés, ce qui est assez conséquent sur la zone qui va être aménagée. Donc, le projet n'est pas « moins-disant » en matière environnementale. Il a même été abondé, enrichi par des propositions en la matière des équipes d'architectes et des habitants. De ce fait, je ne vous suis pas lorsque vous dites que la méthode ne va pas. Monsieur MARGAIN dit que nous n'écoutons pas. Mais depuis 10 ans, nous n'arrêtons pas d'écouter sur ce projet et nous n'arrêtons pas d'évoluer. Vous-même le reconnaissez puisque vous dites très justement que lors de la commission d'enquête, des remarques ont été faites et rapportées par le commissaire-enquêteur et que la Maire du 12^e a choisi de suivre les recommandations, notamment dans le secteur Léo Lagrange. Nous avons tenu compte des avis, des critiques et des inquiétudes. Donc, dans cette méthode, nous avons privilégié l'écoute et le respect, et les ateliers ont largement permis depuis 2008, de le faire évoluer. Monsieur MARGAIN, vous dites que nous avons une vision désuète de la ville, mais cette vision n'est pas la nôtre. Faire un programme mixte, faire un quartier qui intègre les nouvelles performances en matière environnementale, architecturale et urbaine ne relève pas d'un projet obsolète. L'obsolescence n'est peut-être pas là où vous la regardez. Regardez sur quels critères vous vous fondez sur ce quartier pour pouvoir le dire. La reconstitution d'équipements sportifs (comme Fadila TAIEB l'a dit), d'équipements pour la petite enfance (comme l'a dit Lunise MARQUISE), d'un collège ne constitue pas une régression, loin de là. Nous construisons la ville de manière mixte, car nous savons que c'est ainsi que cela pourra fonctionner demain.

Je terminerai sur un dernier point, celui de la création de l'hôtel logistique. Vous savez qu'un appel à projet métropolitain a été lancé, ce qui n'était pas un hasard. En effet, il s'agissait de signifier la dimension métropolitaine de ce projet. Donc, cet espace a été conçu dans cet esprit-là. Les élus de Charenton ont participé à ce projet ; de la même manière, les élus du 12^e avaient pris part à un projet similaire avec la Ville de Charenton. Donc, faire cet hôtel logistique est le signe d'une certaine cohérence. En 2008, la Ville s'était engagée à ce que les artisans puissent se réinstaller ou rester sur le périmètre de la ZAC. La création de cet hôtel logistique est donc la concrétisation de son engagement. Alors qu'aujourd'hui nous ne sommes toujours pas propriétaires des lieux, nous donnons le signe très clair de ce que nous avons envie de faire pour l'avenir, notamment sur le maintien de ces activités artisanales et commerciales. Donc, je ne crois pas que nous soyons dans un jeu factice. Il s'agit d'un projet très ambitieux, tout le monde l'a dit. Jean-Louis MISSIKA l'a évoqué, je le répète : la ZAC ne tue pas le débat, elle permet d'acter une étape et d'engager un autre type de débat. Je souhaite donc poursuivre le dialogue avec les habitants et, si vous le souhaitez, avec vous. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je noterai dans ce débat que vous êtes tous d'accord pour plaider auprès de l'autorité organisatrice des transports en commun, pour l'amélioration de la desserte du quartier. Nous allons engager une telle demande. Jusqu'à présent, cela nous a été refusé. Nous allons porter cette demande avec nos collègues de Charenton, à l'instar des démarches que nous avons engagées sur le collège partagé et sur l'hôtel logistique (avec la Métropole). Je ne doute pas que cela ira dans le bon sens.

Si vous en êtes d'accord, je vais passer aux opérations de vote et vous donner la parole pour des explications de vote. Madame ATLAN-TAPIERO, vous souhaitiez intervenir à ce sujet ? Vous avez posé trois questions. Une sur le chiffrage des écoles et des crèches. Par ailleurs, vous avez noté des différences dans une autre partie de la délibération - nous nous y pencherons. Les délais de transmission : ils sont courts, il est vrai. En même temps, ne me dites pas que vous découvrirez ce sujet. Ne me dites pas que vous n'êtes pas venue aux réunions publiques. Ne me dites pas que vous n'avez pas lu tous les articles publiés par la Mairie du 12^e sur ce sujet. Objectivement, cette délibération ne présente rien de nouveau. Vous avez besoin de temps pour lire la délibération - certes. Mais normalement vous n'avez rien découvert dans cette délibération en tant qu'élue du 12^e arrondissement, parce que nous évoquons ces sujets en toute transparence depuis de très nombreuses années. Certes, il s'agit d'une délibération importante, mais elle a été transmise dans les délais habituels. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Il n'y a aucun problème, Madame la Maire, elle a été transmise dans les délais, mais on aurait pu imaginer qu'elle soit communiquée dans d'autres délais. Je vous ai posé une question sur le centre de tri : il est indiqué que la pastille du centre de tri n'existera pas. Or dans la délibération DASCO 10-G, il est fait état d'un centre de tri.

Par ailleurs, nous ne sommes pas habitués à la présence de Monsieur MISSIKA, mais je ne savais pas qu'il était aussi désagréable. Je sais lire aussi bien que vous : lorsque vous rapprochez les deux délibérations, les chiffres ne sont pas les mêmes, voilà tout. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous nous excusons pour ces erreurs. Il n'y aura pas de centre de tri. En revanche, il existera, probablement dans le périmètre de la ZAC, un endroit pour la revalorisation des

déchets. En effet, nous souhaitons que, sur un périmètre aussi étendu, des mètres carrés soient dédiés à cette question de la gestion des déchets. »

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris :

« Puis-je dire un mot, Madame la Maire ? Je voudrais répondre, car Madame ATLAN-TAPIERO m'a interpellé directement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Allez-y Monsieur MISSIKA. Êtes-vous désagréable ? Non ? »

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris :

« Je voudrais juste dire qu'il y a une quinzaine de jours, j'ai reçu dans mon bureau Valérie MONTANDON. Je lui ai présenté le projet dans le détail. Donc, dire que vous avez été informée du projet il y a cinq jours me paraît quelque peu excessif. Je voudrais ajouter qu'il était prévu dans le tout premier projet, un centre de tri industriel important dans le site de la gare de la Rapée. Ce centre de tri a été abandonné. C'est ce qui nous a permis de sauver la gare de la Rapée. En revanche, il y aura bien quelque chose relevant du tri sélectif traditionnel dans la ZAC. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons une pensée pour Madame MONTANDON qui n'est pas là pour de très bonnes raisons. Monsieur SEINGIER, pour une explication de vote ? »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Elle va être très brève. S'agissant du vœu relatif à la piscine, nous sommes favorables. S'agissant du collège, qui est effectivement une exception métropolitaine, nous sommes favorables. Sur le projet, nous n'étions pas contre la construction d'un 82^e quartier à Paris. Je voudrais juste dire que selon les géographes, la densité dans le 12^e arrondissement, est de 22 469 habitants/m². »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Et alors ? Il ne s'agit pas d'une deuxième intervention, Monsieur SEINGIER ! »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Au vu de ce chiffre, en l'état actuel des choses, je pense que l'on peut encore se donner du temps pour reprendre ce dossier et envisager ce quartier non pas comme une porte majestueuse de Paris, comme en rêvent les architectes qui ont fait leur renom, certes à juste titre, mais au 20^e siècle, et qui violent l'esprit horizontal de la ville-capitale. Nous allons donc voter contre, en l'état actuel du projet. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. De toute manière, il faudra discuter de nombreux autres sujets. Je vous rappelle tout de même que la DASCO 10-G n'est pas soumise au vote. Il s'agit d'une délibération du Conseil départemental (pour information), que nous avons rattachée à ce débat.

Je vais donc mettre au vote le vœu et la délibération. Avant cela, Monsieur François HAAB veut faire une explication de vote. »

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. J'ai une explication de vote au nom des élus centristes. Je sais que Jean-Louis MISSIKA est un grand amateur de sports, notamment de football. Nous sommes un peu ce soir à la fin du temps réglementaire. Et à la fin du temps réglementaire, nous allons nous prononcer pour une abstention. Mais, Jean-Louis MISSIKA, après le temps réglementaire, vient le temps additionnel. Nous avons donc quelques jours encore avant le Conseil de Paris pour que vous puissiez répondre aux remarques qu'Ophélie ROTA a apportées tout à l'heure et que vous connaissez. Je n'en citerai qu'une : le désenclavement en matière de transports. Nous savons très bien que cette question ne relève pas uniquement de la Ville de Paris, mais c'est un point majeur sur lequel nous avons d'immenses préoccupations. Donc, le temps additionnel s'ouvre à partir de maintenant. Nous nous abstiendrons ce soir. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur HAAB de mettre un peu de pression supplémentaire sur notre collègue, Jean-Louis MISSIKA.

Pour le vœu, Monsieur Nicolas BONNET, vous voulez faire une explication de vote, même si vous avez dit tout à l'heure que vous le voteriez. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Il s'agit d'une explication-question. Nous avons beaucoup évoqué la Métropole. Vous nous dites que le collègue sera à cheval sur deux académies, Créteil et Paris. Il existe une obligation, celle de savoir nager à l'entrée en sixième. Je suppose que les recteurs d'académie seront saisis sur cette question, car le Maire de Charenton veut faire une piscine aqualudique qui est contradiction avec cet impératif. Donc, j'espère que l'on sortira de ce projet avec une piscine publique, accessible aux scolaires. Et je vote, bien sûr, pour. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Oui, d'ailleurs si vous avez bien lu le dossier, il s'agit bien d'une troisième piscine publique pour notre arrondissement qui sera bien évidemment accessible aux scolaires, sur le temps scolaire, peut-être prioritairement aux Parisiens mais cela reste à négocier avec mon collègue de Charenton. »

- Vœu 122018-022 : Vœu présenté par Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement et des élu-e-s de la majorité municipale, relatif à la confirmation de l'implantation d'une piscine publique dans la ZAC Bercy-Charenton, pour l'ouverture d'un 3^e équipement nautique dans le 12^e arrondissement au bénéfice des habitants, des scolaires et des clubs sportifs, rattaché à la délibération DU 71.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement et de M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteurs :

Considérant le projet de ZAC Bercy-Charenton conduisant à l'émergence d'un nouveau quartier de dimension métropolitaine, avec une programmation de 580 000m² intégrant des logements, des locaux d'activités, des espaces verts, des équipements publics et créant de nouvelles liaisons entre les quartiers actuels du 12^e - Vallée de Fécamp et Bercy, le Bois de Vincennes et la Commune riveraine de Charenton-le-Pont ;

Considérant qu'avec Bercy-Charenton le 12^e arrondissement comptera à terme 9 000 nouveaux habitants ;

Considérant que les établissements aquatiques figurent parmi les établissements publics les plus fréquentés à Paris avec 7 000 000 d'entrées annuelles ;

Considérant le Plan Nager à Paris, adopté par le Conseil de Paris en juin 2016, qui fixe pour objectif le développement de la pratique sportive nautique et de l'apprentissage de la natation pour l'ensemble de nos jeunes Parisiennes et Parisiennes ;

Considérant que le 12^e arrondissement ne compte actuellement que deux piscines, qui ne permettent pas toujours de répondre à la demande forte de nos habitants, de nos établissements scolaires, comme de nos associations ;

Considérant que les habitants des quartiers de Bercy, Vallée de Fécamp et de la Porte de Charenton notamment, manquent tout particulièrement d'une piscine en proximité ;

Considérant que la ZAC Bercy-Charenton reste la dernière emprise foncière susceptible d'accueillir un tel équipement ;

Considérant que, dès la phase de concertation sur le projet, au printemps 2015, de nombreux habitants se sont exprimés en faveur d'une piscine ;

Considérant qu'en écho à ces demandes le Conseil de Paris a adopté deux vœux relatifs à l'étude d'implantation d'une piscine publique dans la ZAC Bercy-Charenton ; dès novembre 2014, puis à nouveau en juillet 2015, à l'initiative de la Maire du 12^e arrondissement et de la majorité municipale du 12^e ;

Considérant qu'à nouveau, lors de l'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet, qui s'est déroulée du 15 novembre au 16 décembre 2016, la demande de création d'une piscine a été confirmée par les habitants et les associations sportives ;

Considérant le rapport du Commissaire enquêteur constatant que « la demande de création d'une piscine est forte et unanime » ;

Considérant par ailleurs que la Ville de Paris a su tenir compte, dans l'élaboration du projet Bercy-Charenton, des remarques du Commissaire enquêteur, notamment sur le secteur Léo Lagrange, en renonçant à l'intention initiale d'y construire des logements ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement et d'élus de la majorité municipale, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

la Maire de Paris confirme l'implantation d'une piscine publique dans la ZAC Bercy-Charenton en portant un amendement en ce sens à la délibération DU 71, en Conseil de Paris les 2, 3 et 4 juillet prochains.

Votants : 30 voix dont 4 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté *à l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-107 VCEU)

- DU 20180071 : Bercy-Charenton (12^e). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, Dossiers de création et de réalisation de la ZAC Désignation de l'aménageur. Protocole foncier Ville/SNCF/Aménageur.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur

Votants : 30 voix dont 4 pouvoirs

Pour : 18 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Contre : 10 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 02 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-108 AVIS)

Projet de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

- DASCO 20180010-G : 2018 DASCO 10-G Approbation du principe de construction d'un collège avec logements de fonction dans la ZAC Bercy-Charenton (12^e).

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Pas de vote

- DDCT 20180033 : *Subventions (82 000 euros) à dix-sept associations au titre des droits des femmes.*

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Si vous le permettez Madame la Maire, mais il ne m'appartient pas d'organiser le temps de parole de cette assemblée, les raisons pour lesquelles j'ai souhaité m'inscrire sur ces deux délibérations tiennent essentiellement au fait qu'aucune des délibérations ne présente de document concret afférent aux associations qui sollicitent une subvention. Vous avez rappelé par une petite note que seules les délibérations concernant le 12^e arrondissement feraient l'objet d'éléments précis. Or, il n'existe aucun document pour la DDCT 33. Il en va de même pour la DDCT 94. Donc, il ne s'agit pas de notre part d'une critique d'une quelconque action menée. Il s'agit simplement de rappeler que vous avez énoncé des règles en début de mandature. Je crois qu'il serait bon que tous les respectent. Pour cette raison, nous voterons contre ces deux délibérations. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Il y a peut-être des documents annexes, mais je ne sais pas, je ne les ai pas sous les yeux. Madame Emmanuelle PIERRE-MARIE, souhaitez-vous compléter ? »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« J'ai les documents sous les yeux. Et surtout je suis en relation avec les associations quotidiennement. Je vous invite à suivre tout ce qui peut être proposé [par] ces associations, que ce soit la lutte contre les violence faites aux femmes, la lutte contre les discriminations, la lutte contre les stéréotypes de genre, le fait de rendre visible les femmes dans l'espace public, l'écriture inclusive dans la Journée du matrimoine, la lutte contre la domination masculine, sujet si bien analysé par Pierre BOURDIEU et qui m'est très cher. Je vous rappelle le dispositif, dans le cadre du PLCD du 12^e, coordonné par la Ligue de l'enseignement, qui permet à tous les élèves de troisième du 12^e arrondissement (soit 7 collèges et 2 lycées), quelle que soit leur origine, d'avoir accès au stage et donc à une première expérience professionnelle, selon ce qu'ils désirent. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. J'ai compris Madame TAPIERO que votre intervention concernait les deux délibérations, c'est cela ? Je suis d'accord avec vous : il n'y a pas d'annexes qui présentent les associations, j'ai compris. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je ne sais pas pourquoi vous répondez à côté à chaque fois que nous posons une question. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non, mais Madame Emmanuelle PIERRE-MARIE a présenté ce qu'elle connaît des actions des associations avec lesquelles elle travaille tous les jours. Je comprends que cela ne suffise pas pour vous satisfaire. »

Votants : 30 voix dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-109 AVIS)

- DDCT 20180094 : Subventions (110 000 euros) à 24 associations, conventions et avenant, pour le financement d'actions au titre de la lutte contre les discriminations.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

Votants : 30 voix dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-110 AVIS)

SUSPENSION DE SEANCE

DE 20 H 50 à 21 H 25

A la reprise de la séance la majorité requise, 16 membres des 30 membres du conseil d'arrondissement en exercice, était présente.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etait excusé : 0

Pouvoirs : Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme MONTANDON (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme TAVAUX (pouvoir donné à SEINGIER), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ),

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 21 H 35.

Secrétaire de séance : Mme Eléonore SLAMA.

- **DEVE 20180085** : *Installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12^e) - Renouvellement de la convention avec la Société Agricool.*

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Sur le fond de ce projet qui consiste à cultiver des fraises dans des conteneurs dans le parc de Bercy, nous avons déjà exprimé nos réserves, il y a deux ans. Aujourd'hui, nous nous retrouvons devant une délibération qui vise à prolonger la mise à disposition gracieuse pour Agricool de cet espace dans le parc de Bercy. Or nous constatons que les engagements qui avaient été pris il y a maintenant deux ans ne sont *a priori* pas respectés, en particulier sur la question de la vente directe locale, que nous n'avons jamais constatée sur site, et sur la question de la fourniture à la Ville d'un compte rendu d'activité depuis 2016, que nous n'avons jamais vu. Il a fallu que nous allions chercher par nous-mêmes les comptes de cette société pour avoir des informations - ceux de 2017 faisaient d'ailleurs défaut. Donc, aujourd'hui, un espace public est mis à disposition gracieusement pour une opération qui semble relever de la publicité commerciale pour cette société qui aujourd'hui développe son activité à l'international, qui compte désormais 53 salariés mais qui, pour l'objet qui nous occupe, ne présente pas de réelle production locale. Par exemple, nous avons pu entendre que le différentiel de température qui peut exister entre un point et un autre de ce conteneur fait que la production est très faible. Finalement, ce conteneur installé dans le parc de Bercy n'est qu'une vitrine, qui sert pour les vidéos promotionnelles de cette société. Nous sommes en droit de nous poser la question de savoir s'il est utile, au vu du manque d'éléments sur l'activité réelle de cette société et du caractère uniquement « vitrine » de l'opération, de prolonger cette mise à disposition à titre gracieux. Pour ce qui est du groupe écologiste, nous ne le pensons pas. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. S'agissant d'une initiative parisienne, peut-être Madame Pénélope KOMITES voulez-vous dire quelques mots. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Oui, merci Madame la Maire. Cette start-up qui est installée dans le 12^e arrondissement et qui vient également de s'implanter dans le 15^e arrondissement, est une jeune entreprise pour laquelle nous avons effectivement décidé de poursuivre l'expérimentation de culture hydroponique au sein d'un conteneur au parc de Bercy. Non, il ne s'agit pas d'une vitrine. Il s'agit d'une start-up qui illustre le dynamisme et la créativité économique de l'agriculture urbaine, notamment en hydroponie. Non seulement elle fait de la vente mais aussi elle travaille sur des techniques de plus en plus vertueuses en termes d'intrants. Par ailleurs, cette mise à disposition n'est pas gracieuse, puisque la convention prévoit une redevance indexée au chiffre d'affaires. Donc, nous souhaitons pouvoir leur permettre de continuer à expérimenter des cultures en hydroponie et à se développer. Je signale par ailleurs que la quasi-totalité des fraises que nous consommons aujourd'hui sont cultivées en hydroponie, même en première et seconde couronnes. »

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-111 AVIS)

- DEVE 20180107 : Création de la Régie Personnalisée École Du Breuil.

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Pour commencer, je tiens à saluer l'engagement et le travail de Pénélope KOMITES pour l'école Du Breuil. Toutes les solutions présentées dans la délibération ne sont peut-être pas satisfaisantes pour tout le monde, mais l'action de Pénélope KOMITES est réelle pour défendre cette école et son savoir-faire. L'école Du Breuil est une fierté pour l'arrondissement, comme peuvent l'être d'autres écoles spécialisées, car son rayonnement dépasse largement les frontières parisiennes et franciliennes. Elle existe depuis 1867 à l'époque où Paris se transformait et où l'on accompagnait le changement. Paris se verdissait, alors on prévoyait la formation pour ces nouveaux métiers. 151 ans plus tard, nous avons tout autant besoin des savoir-faire des professionnels formés à l'école Du Breuil. Nous avons voté le Plan Climat et le Plan Biodiversité de Paris, et nous avons activement besoin de ce maillon essentiel pour la transition écologique que nous souhaitons pour Paris.

Le changement de statut de l'école en régie personnalisée a, je crois, un réel intérêt pour le développement de l'école avec, par exemple, la création d'un Conseil d'administration. L'école gagnerait en autonomie avec plus de réactivité dans les décisions prises par des personnes directement concernées et impliquées dans l'établissement. Par ailleurs, la régie personnalisée n'impacte pas le statut des agents de l'école, ni leurs droits ni la rémunération ou les prestations sociales. Toutefois, nous pouvons nous interroger sur un point : Cette délibération vient-elle réellement répondre à l'inquiétude des investissements nécessaires aux bâtiments de l'école ? Voilà plus de 15 ans que des budgets d'investissement sont votés. Or ils ne sont jamais débloqués. Nous arrivons aujourd'hui à une situation où les bâtiments reçoivent des élèves et ne sont pas forcément aux normes de sécurité. Ces investissements devraient être l'acte 1 du plan d'action en faveur de l'école Du Breuil pour accompagner son évolution et maintenir son niveau d'excellence. Aujourd'hui, quels engagements sont pris par la Mairie pour verser la somme nécessaire aux travaux ? Quelles sont les garanties, alors qu'une nouvelle étude de programmation de travaux va démarrer et rendra ses conclusions à l'été 2019 ? Les travaux nécessaires sont déjà connus de la Mairie. Nous demandons également de porter une attention toute particulière au prochain recrutement du directeur ou de la directrice et du responsable de formations. Pour le vote, nous attendons la réponse de Madame KOMITES. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur SEINGIER, vous êtes inscrit également sur cette délibération. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Trois directeurs qui se succèdent en cinq ans : je trouve que la gestion des problèmes de fond prend du retard. Évidemment, la réforme de l'école Du Breuil s'impose. Donc, nous ne nous opposerons pas à cette délibération. J'ai néanmoins deux questions : dans les documents remis, il manque l'avis de la Commission consultative des services publics locaux. L'avez-vous obtenu entre-temps, sinon sera-t-il disponible avant le vote du Conseil de Paris ? De la même manière, s'agissant des dotations, aucun comparatif ne précise les moyens que consacre la Ville aujourd'hui et les sommes qu'elle compte allouer demain. Donc, nous voulions savoir si vous envisagiez, dans le cadre du budget 2019, des engagements supplémentaires pour faire face à ces enjeux.

Par ailleurs, je vais m'exprimer immédiatement sur le vœu de Monsieur BONNET. Nous partageons une partie de ses préoccupations. Toutefois, au regard de l'environnement concurrentiel auquel cette école est confrontée, nous ne pensons pas qu'il convienne encore d'attendre pour voter cette délibération. Donc, nous voterons contre le vœu communiste. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Effectivement, j'avais oublié qu'un vœu était rattaché à la délibération. Monsieur Nicolas BONNET, je vous donne la parole : vous pourrez intervenir sur la délibération et présenter votre vœu. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je remercie mes collègues de l'opposition d'avoir repris un grand nombre des arguments que j'ai développés ici à plusieurs reprises et au Conseil de Paris. Évidemment, si l'on veut sauver l'école du Breuil, il faudra un changement de statut, des moyens et une nouvelle gouvernance. Or mon groupe a déposé plusieurs vœux à plusieurs reprises pour avoir toutes ces garanties. Madame KOMITES nous a apportés des éléments au fur et à mesure, nous en avons encore eus puisque vous avez évoqué la CCSPL. Concernant le budget, vous nous dites que le budget de fonctionnement sera augmenté ; vous avez prévu une augmentation par rapport à 2009-2016, notamment sur la masse salariale. Si la masse globale augmente, nous voudrions savoir sur quelle variable l'augmentation de ce budget a été calculée, notamment au regard des besoins en termes de personnel. Au-delà du recrutement de la directrice, d'autres embauches sont normalement envisagées.

Sur les travaux (budget d'investissement), nous ne connaissons pas le chiffrage dans la mesure où il est en cours d'évaluation. Nous ne savons pas encore s'ils seront réalisables, notamment par rapport au classement du bois. Nos collègues étaient intervenus, des dérogations avaient été accordées sur l'hippodrome. En la circonstance, toutes les dérogations seront-elles admises ? Pour l'instant, nous n'en savons rien, puisque nous n'avons pas les résultats du programmiste - nous ne les aurons qu'en 2019. Il s'agit, avec cette délibération, de créer un nouveau statut. Mais nous n'avons aucune garantie sur les travaux nécessaires en fonctionnement. Sur la gouvernance, troisième point que nous avons évoqué, vous nous proposez un Conseil d'administration, dans lequel sont représentés évidemment les élus. Plusieurs institutions y sont également représentées. Mais nous ne voyons pas de représentants du personnel. Donc, pourrait-on avoir un éclairage sur la représentation du personnel, d'autant qu'au dernier CT les représentants du personnel ont voté contre ce projet ? Vous savez qu'il existe actuellement une grande souffrance, notamment dans les équipes de direction.

Vous nous dites que des concertations ont eu lieu. Les salariés et les représentants du personnel nous disent, eux, qu'ils ont été informés, mais pas entendus.

La Ville permet le changement de statut. Nous y sommes favorables. Nous ne nous sommes jamais exprimés contre une évolution. Au contraire, nous voulons que cette école se projette dans l'avenir. Mais tant que nous n'avons pas de garantie en termes d'investissements, de travaux, nous proposons de repousser cette délibération. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup cher collègue. Monsieur David GREAU, vous êtes inscrit sur cette délibération et sur le vœu. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Très rapidement, sur cette délibération, j'ai une question de forme : cet équipement se trouve dans le bois de Vincennes, qui est un espace parisien. L'école Du Breuil est elle-même un équipement parisien. Ce que pointait Nicolas BONNET à l'instant sur la question de la concertation est encore plus vrai quand on se rapproche du niveau auquel nous nous trouvons dans ce Conseil d'arrondissement. Des discussions ont vraisemblablement eu lieu au Conseil de Paris, entre Conseillers de Paris, auxquelles les élus d'arrondissement n'ont pas été associés.

Effectivement, nous ne contestons pas la vétusté des lieux, due à un sous-investissement chronique dans cette école. Nous ne contestons pas un éventuel besoin de changement de gouvernance. Maintenant, nous ne sommes pas suffisamment éclairés par les concertations qui ont pu avoir lieu dans cette enceinte, pour pouvoir nous prononcer. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération, de même que sur le vœu, en faisant confiance à nos collègues Conseillers de Paris pour défendre les positions des Ecologistes lors de son passage au Conseil. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. S'agissant d'une situation gérée à l'Hôtel de Ville, peut-être Madame KOMITES pouvez-vous donner quelques éléments pour l'information des élus du 12^e arrondissement. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Je rappellerai qu'il s'agit, non pas d'une école, mais du service des sciences et techniques du végétal. Donc, comme l'a dit Madame ROTA, il n'a aucune autonomie pour pouvoir se développer. Nous travaillons avec les personnels depuis presque 18 mois sur un contrat d'objectifs et de moyens et sur un projet d'établissement. La CCSPL s'est réunie la semaine dernière et a donné un avis favorable. Environ 1 million d'euros a été investi depuis le début de la mandature dans l'école Du Breuil. Pour les années 2018-2019, près de 600 000 euros vont être investis notamment pour des travaux de réfection des cuves d'essence, de réseaux et d'équipement des salles. Comme vous l'avez dit, le programmiste va rendre son rapport en 2019. Il lui a été demandé un rapport de programmation en lien avec le projet d'établissement, de manière à ne pas faire tout et n'importe quoi. Donc, bien évidemment, nous prévoyons au budget 2019 une subvention d'investissement importante pour pouvoir continuer à faire les travaux, en attendant le rapport du programmiste. Et une fois le rapport du programmiste connu, nous étalerons ces travaux sur les cinq à six années à venir. Concernant la masse budgétaire, nous avons 15 nouveaux postes (4 ETP, 2 ETP par la transformation de contrats aidés, contractualisation de 3 professeurs vacataires et de 6 agents de surveillance) de manière à trouver une stabilité pour ce qui va devenir une école. Je terminerai en disant que nous nous interrogeons depuis 2002 sur cet établissement. Une dizaine de rapports ont été produits. Nous passons cette délibération au mois de juillet pour une création d'établissement au 1^{er} janvier 2019. Si nous reportons ce projet, je ne sais pas ce que les tutelles (ministère de l'Agriculture, Région Ile-de-France, etc.) feraient, pour quelque chose qui est en train de tomber en déliquescence. Tout le monde sait très bien qu'en reportant ce projet au 1^{er} janvier 2020, soit en pleine période électorale, la création de la régie sera très compliquée. Donc j'é mets un avis défavorable sur le vœu. Que chacun prenne ses responsabilités ! Des responsabilités qui, depuis 2002, n'ont pas été prises. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame KOMITES pour cet éclairage. »

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 08 voix dont 1 pouvoir :

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés

(DELIB 12-2018-112 AVIS)

- VŒU 122018-023 : Vœu relatif au projet de changement de statut de l'École Du Breuil, rattaché à la délibération DEVE 107, Création de la régie personnalisée École Du Breuil, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSCH et Catherine VIEU-CHARIER.

Considérant les vœux déposés par le Groupe communiste - front de gauche et le Groupe écologiste de Paris aux Conseil de Paris de février, mars et mai 2018 ;

Considérant que ces vœux soulevaient plusieurs points de vigilance et d'inquiétude relatifs au changement de statut de l'École Du Breuil, notamment au sujet des travaux à accomplir pour moderniser l'École, des moyens qui lui seront alloués et de la teneur du projet pédagogique ou encore de l'avenir des personnels ;

Considérant la délibération DEVE 107 création de la Régie Personnalisée École Du Breuil ;

Considérant la place importante de l'École Du Breuil dans les politiques de notre collectivité sur la préservation de la biodiversité, le développement de la permaculture et de l'agriculture urbaine, mais aussi pour la formation de professionnels des espaces verts;

Considérant les vives inquiétudes des personnels de l'École Du Breuil sur son avenir au regard de la concurrence avec d'autres établissements ;

Considérant le climat qui règne à l'École Du Breuil et la souffrance que les personnels rencontrent pour exercer leurs missions ;

Considérant que les personnels opposent toujours des résistances à ce changement de statut et contestent la manière dont la concertation a été opérée, aucune organisation syndicale ne s'est d'ailleurs prononcée en faveur du changement de statut lors du dernier CT de la DEVE, toutes se sont abstenues ou ont voté contre ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté au Conseil de mars 2018 demandant que le contrat d'objectifs et de moyens soit communiqué à l'ensemble des élu·e·s et du personnel de l'École, de même que le projet d'établissement et que les résultats de l'étude de programmation et de rénovation des bâtiments et les montants correspondants ;

Considérant que certains de ces éléments ont été présentés tardivement aux élu·e·s de Paris, et que l'organigramme et la composition du Conseil d'administration n'en faisaient pas partie ;

Considérant que les éléments relatifs au budget de l'École Du Breuil au sein de la DEVE et aux nouveaux coûts induits par le changement de statut, l'École ne bénéficiant plus des fonctions supports de la Ville une fois le changement de statut acté, n'ont pas été transmis aux élu·e·s ;

Considérant qu'il est pourtant nécessaire d'avoir ces éléments budgétaires pour savoir si le montant de la dotation initiale en numéraire correspond bien aux besoins ;

Considérant qu'il est écrit dans la délibération DEVE 107 que « la dotation initiale qui est proposée à votre vote permet à la régie de commencer à fonctionner. L'évolution de la subvention de fonctionnement et en investissement de la Ville pour les prochaines années sera encadrée par le contrat d'objectifs et de moyens »;

Considérant que le contrat d'objectif et de moyen tel qu'il a été transmis aux président·e·s de groupe, contient surtout des objectifs et ne détaille pas la nature et la hauteur des moyens (pas de montants, pas de nombre de postes...), et n'est pas annexé à la délibération ;

Considérant que ces éléments ne sont pas de nature à dissiper les doutes sur l'engagement financier de la Ville pour l'École Du Breuil ;

Considérant que, toujours selon la délibération, la « dotation en nature est en cours d'évaluation et de valorisation comptable à partir des inventaires physiques et fera l'objet d'une prochaine délibération qui vous sera soumise ultérieurement » ;

Considérant que là encore, il n'y a pas l'assurance que l'École dispose bien des moyens nécessaires au moment du vote de la délibération de juillet ;

Considérant que la délibération DEVE 107 établit que « l'étude de programmation des travaux complète sera finalisée pour l'été 2019. Le calendrier de réalisation de ces travaux, qui resteront à la charge du propriétaire, sera intégré au contrat d'objectifs et de moyens qui sera signé avec la Ville » ;

Considérant que pourtant, dans le rapport de l'Inspection générale de 2007 - 2008, la transformation de l'École Du Breuil en régie personnalisée n'est que la 7^e recommandation au motif que « *si les rapporteurs n'ont pas fait du changement de statut leur préconisation principale, c'est qu'ils considèrent en effet que cette question, certes importante, est seconde par rapport à la réhabilitation des bâtiments et la mise en œuvre d'un projet pédagogique cohérent* » ;

Considérant qu'au regard de tous ces éléments, le projet de changement de statut de l'École semble prématuré et fait planer des risques importants pour l'avenir de l'École ;

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris que :

- la délibération DEVE 107 soit retirée de l'ordre du jour tant que nous ne disposons pas des moyens nécessaires à la mise en place du nouveau statut de l'École Du Breuil.

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Contre : 22 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 05 voix groupe Ecologiste

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-113 VCEU)

- DJS 20180165 : Centre Paris Anim' Maison des Ensembles (12^e) - Délégation de service public - Convention avec l'association "Ligue de l'Enseignement-Fédération de Paris".

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Sur cette délibération, bien évidemment, il ne s'agit pas encore une fois de critiquer ou de méjuger une quelconque action présentée. Mais il est quand même assez incroyable que, malgré les délais impartis, nous recevions par mail, ce matin à 11 h, les éléments concernant la Ligue de l'enseignement et le centre d'animation. Je pense qu'il y a un vrai problème de fonctionnement. Ce qui s'applique à toutes les structures doit être valable également pour les structures qui vous sont plus proches. En conséquence, puisque nous avons eu les documents tardivement, nous nous abstiendrons. »

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-114 AVIS)

- **DU 20180130** : Cession à Aximo de 14 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 6 logements sociaux (9^e, 12^e, 16^e et 17^e) arrondissements.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur SEINGIER, vous êtes contre la préemption, c'est cela ?

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Oui, tout à fait. J'ai vu où cela se situait. Et j'ai compris que votre projet était de reloger la locataire qui potentiellement pouvait être exclue du fait d'un rachat. Mais s'il y a un rachat, deux solutions sont possibles : soit quelqu'un achète pour louer ; dans ce cas, la locataire resterait ; soit un accédant achète pour y vivre. Dans ce cas, il entre dans une copropriété. Mais le fait qu'une commune soit membre d'une copropriété perturbe, selon moi, le marché immobilier. Voilà une des milliers de raisons qui me pousse à voter contre la préemption. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En fait, vous avez trouvé une nouvelle raison de voter contre. Madame SLAMA. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« J'ai essayé de profiter de la pause pour tenter de convaincre Matthieu SEINGIER de voter, pour une fois, pour une délibération de préemption. Car celle-ci est un peu particulière, par rapport aux éléments que vous donnez habituellement pour voter contre. En effet, il s'agit bien d'une adresse de vente à la découpe opérée par BNP Paribas, pour laquelle la Mairie de Paris a obtenu un accord de protection d'une liste de 60 locataires et de vente au fil de l'eau à la libération des appartements. En l'occurrence, il s'agit d'un logement occupé qui se situe au 46-48 boulevard de Reuilly et 38 rue Taine. L'idée est de garantir le maintien de cette locataire dans les lieux. Oui, la Ville de Paris sera propriétaire dans le diffus de cet appartement. Mais je pense que c'est plutôt une bonne nouvelle, dans le sens où cela permet la mixité de palier. Par ailleurs, pour un syndic de copropriétaires, le fait que la Ville de Paris fasse partie des membres est plutôt une bonne chose. Donc, je regrette encore une fois que malgré mes efforts, vous votiez contre cette délibération. Je vous remercie. »

Votants : 28 voix dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 03 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-115 AVIS)

- DLH 20180157 : Location de l'immeuble 98, quai de la Rapée (12^e) à ELOGIE-SIEMP - bail emphytéotique.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur MARGAIN, vous avez la parole sur cette adresse qui vous est chère. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire de rappeler combien m'est cher cet aménagement de la place Mazas. Je voudrais simplement, avant de vous expliquer notre position, être bien sûr : vous nous demandez de voter pour le transfert des services techniques dans le rez-de-chaussée, c'est cela ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous parlez là de la DPE 35. Mais vous pouvez évoquer les deux délibérations ensemble dans la mesure où il s'agit de la même adresse. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« D'après ce que j'ai compris, nous avons déjà voté l'aménagement des logements sociaux dans l'immeuble, dans une délibération précédente. En l'occurrence, vous nous demandez de voter pour l'aménagement du rez-de-chaussée et du sous-sol, ai-je bien compris ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Concernant la DPE 35, oui. Il s'agit d'une partie du rez-de-chaussée, des ex-salons Vianey. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« C'est cela. À ce sujet, je me fais l'ambassadeur de nombreux riverains : Que s'est-il passé avec les salons Vianey ? Certaines rumeurs courent, que je ne voudrais pas relayer. Je voudrais que vous nous éclairiez : Sont-ils partis ? Les avez-vous expropriés ? Que s'est-il passé exactement avec les salons Vianey, si cela n'est pas confidentiel ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Tout va bien avec les salons Vianey. Ils avaient un bail très peu cher, pour des mètres carrés très élevés. Donc, nous avons contractuellement mis fin à leur bail pour pouvoir reloger les services d'assainissement de la DPE (DPE 35), pour améliorer les conditions de travail de ces agents.

Ils sont aujourd'hui localisés au sous-sol, du côté du port de l'Arsenal, dans des locaux très exigus qui offrent un accès direct aux égouts. Une partie d'entre eux resteront dans ces locaux et une autre partie sera relogée dans un espace beaucoup plus conforme à des conditions de travail dignes, dans une partie des salons Vianey. Le reste des locaux des salons Vianey sera loué pour des activités commerciales ouvertes sur le quartier. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'avais une seconde question à vous poser : Avez-vous imaginé, dans un plan plus général d'aménagement dans le 12^e, « compenser » la disparition de cette offre de

location que les familles appréciaient pour marier leurs enfants, pour faire des fêtes, par des locaux pouvant appartenir à la Mairie, dans X ou Y endroit du quartier ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Jusqu'à présent, on m'interrogeait sur la compensation de services publics. De votre côté, vous m'interrogez sur la compensation d'un lieu privé, qui coûte une fortune et qui n'est pas forcément de qualité. Donc, je suis un peu surprise. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« En tant qu'élus, nous nous devons de relayer les interrogations des habitants, Madame la Maire. En l'occurrence, je suis assez d'accord avec les riverains qui s'interrogent sur le devenir de l'offre en matière de salles à louer dans le 12^e arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous transmettrai la liste, y compris des salles municipales. Vous ne l'avez peut-être pas vu, mais une délibération inscrite à l'ordre du jour porte sur la location des salles municipales et leurs tarifs. Par ailleurs, la Maison des Ensembles, sujet de la délibération précédente contre laquelle vous avez voté, offre cette possibilité. Par exemple, toutes nos structures jeunesse ont des locaux que les familles peuvent louer pour leurs événements festifs. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je terminerai en vous disant que nous nous abstenons, même si je comprends l'intérêt de relocaliser les services techniques. En effet, à la fin de la délibération, vous indiquez qu'il s'agit de faire avancer le projet de la place Mazas, dans sa conception actuelle. Or nous le concevons différemment. »

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-116 AVIS)

- DPE 20180035 : Relogement des deux services d'assainissement de la DPE dans l'immeuble 98 quai de la Râpée (12^e). Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec ELOGIE-SIEMP.

Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-117 AVIS)

- DPE 20180030 : Subvention (8 800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet".

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« J'avais cru comprendre que la notion de « zéro déchet » s'appliquait au niveau de l'industrie, et que l'industriel devait produire des outils qui ne génèrent aucun déchet. En l'espèce, il est question d'aider 30 familles à trier et de les suivre pendant deux à trois mois. Nous considérons que la délibération n'est pas suffisamment résiliente. Donc, nous allons voter contre. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il ne s'agit pas simplement d'aider à trier, mais d'aider à ne faire aucun déchet. Peut-être Madame CHOPIN-GENET, voulez-vous donner quelques éléments d'explication, étant donné que Monsieur SEINGIER n'a pas tout compris. »

Mme Florence CHOPIN-GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Effectivement, cette délibération entre dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et s'inscrit dans la stratégie « zéro déchet ». Ce nouveau PLPDMA parisien a été adopté au Conseil de Paris en novembre 2017. Il s'articule autour de six axes stratégiques et cible cinq gisements de déchets prioritaires : les emballages, les déchets alimentaires, les papiers, journaux et magazines, les textiles, linges, chaussures et les déchets occasionnels. Cet axe vise à sensibiliser tous les acteurs et à favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets. La Ville de Paris a donc décidé de s'associer pour 2018 avec l'Agence parisienne du climat, qui possède déjà une forte expertise sur la sensibilisation des Parisiens aux enjeux climatiques et énergétiques et qui souhaite développer ses défis famille à la prévention des déchets, en lançant pour la première fois en 2018 un défi « famille zéro déchet ». Il est envisagé de sensibiliser 30 familles à quelques gestes de réduction des déchets avec un lancement de défis en septembre 2018 et un suivi des familles de deux à trois mois. Il s'agit d'une subvention de 8 800 euros pour tester ce projet qui permettra un appel à candidatures, un événement de lancement et de formation pour les équipes de la PC et la remise d'un kit pédagogique, etc. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Florence CHOPIN-GENET. J'espère que notre collègue a mieux compris ce qu'était une « famille zéro déchet ». Il ne s'agit pas d'une famille qui trie, il s'agit d'une famille qui ne produit pas de déchets. Il est possible d'y arriver en changeant nos méthodes d'achat et en faisant des efforts dans la vie quotidienne. »

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-118 AVIS)

- DPE 20180034 : *Modification du règlement du service public de l'eau.*

M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-119 AVIS)

- DVD 20180024 : Plan vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je me suis inscrit sur ce débat pour vous faire part de mon accord sur la demande de subventions à la Région. En revanche, je suis sur la réserve concernant le Plan Vélo. D'abord, la réalisation du Plan Vélo, tel qu'il avait été annoncé en début de mandature, a laissé beaucoup d'amertume. Je ne vais pas revenir sur vos déboires, largement relayés par la presse, concernant la nouvelle organisation du Vélib' ; je ne vais pas revenir sur le retard des pistes cyclables ; je ne vais pas revenir sur le défaut de signalisations. Je voudrais quand même vous poser une question : Pensez-vous améliorer un jour la voirie ? Pour faire du vélo quotidiennement, je constate des nids-de-poule en tous lieux, rendant la circulation dangereuse. Rien à ce sujet dans le Plan Vélo. J'avais vu passer un document faisant état d'une réflexion dans le cadre du Plan Vélo sur le réaménagement de la place de la Concorde. Or la place de la Concorde est un coupe-gorge absolument effroyable. Donc, que comptez-vous faire sur la voirie ? Autre problématique : les nombreuses interruptions de pistes cyclables. Par exemple, la voie cyclable derrière la Mairie centrale débouche sur un « no man's land ». En fait, vous pouvez tourner à droite pour reprendre la rue de Rivoli, mais sans continuation de la voie réservée aux vélos ; sur la gauche, il n'y a aucun prolongement. Donc, je voudrais vous entendre à ce sujet avant de voter. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous êtes mûr pour faire partie du Comité vélo. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Si vous m'invitez, je veux bien. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Monsieur David GREAU, pour vous répondre. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Je ne me prononcerai pas à la place de mes collègues des autres arrondissements sur les abords de l'Hôtel de Ville ou la place de la Concorde. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que la place de la Concorde n'est agréable pour personne, que ce soit les cyclistes ou les autres usagers, y compris les touristes qui doivent la traverser à pied. Mais là n'est pas l'objet de notre discussion ce soir. Je voudrais vous apporter plusieurs éléments de réponse. Concernant la question des nids-de-poule, vu que vous suivez de près l'actualité de la voirie, il ne vous aura pas échappé qu'un plan parisien de résorption des nids-de-poule est à l'œuvre, notamment dans le 12^e arrondissement, là où les pistes cyclables ont besoin de réparation du fait des gels importants de l'hiver dernier.

Vous évoquiez un retard. Je ne sais pas comment vous analysez tout cela, mais nous demandons aujourd'hui une subvention à la Région pour nous aider à avancer dans le Plan Vélo. Nous l'avons déjà sollicitée par le passé, lors de (deux) Conseils précédents. Mais assez bizarrement, nous avons connu un trou de financement en 2016 et 2017, notamment, engendré par la non contribution de la Région, au niveau parisien, de l'ordre de plus de 3 millions d'euros, ce qui est assez considérable. Donc, à partir du moment où les financements sont moins assurés, il est plus difficile d'engager des travaux. Il semble

que cela revienne à la normale, en tout cas dans nos relations avec la Région, en particulier à la suite d'un vœu voté en mars dernier par le Conseil de Paris. Je m'en félicite, je suis très content que l'on puisse aujourd'hui reprendre le dialogue avec la Région Ile-de-France pour avancer dans le Plan Vélo parisien, notamment au niveau du 12^e arrondissement. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais donner une explication de vot]. Les chiffres, qui m'ont été communiqués, attestent le contraire : nous avons accordé une enveloppe de 4,5 millions l'année dernière, ce qui, m'a-t-on dit, est un record, et nous avons versé 2 millions d'euros en 2017. Nous avons fait notre « boulot ». »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur NAJDOVSKI n'est pas d'accord. Je propose de ne pas lancer ce débat, même si j'ai tout de même le sentiment que l'enveloppe a baissé. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je ne peux pas laisser dire dans le compte rendu de ce soir, que la Région n'a pas été à la hauteur de son engagement. C'est tout ce que je veux dire. Donc, nous nous abstiendrons. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons faire répondre Monsieur NAJDOVSKI, qui doit connaître ce sujet par cœur. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjointe à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. Chacun pourra vérifier, dans les comptes administratifs, que la Région Ile-de-France n'a pas donné un seul centime d'euro en 2016 et en 2017 à la Ville de Paris pour le cofinancement des pistes cyclables sur le territoire de Paris. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur NAJDOVSKI pour ces précisions. À vérifier donc dans les comptes administratifs. »

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-120 AVIS)

- **DVD 20180046** : *Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers).*

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Quelques questions. Il s'agit du tarif post-stationnement, qui sera évidemment appliqué par Streeteo. Vous connaissez notre position concernant Streeteo et cette forme de privatisation du contrôle du stationnement à Paris. Donc nous espérons que la mise en œuvre sera moins problématique que sur le contrôle du stationnement des voitures. Mais peut-être me direz-vous que Streeteo ne sera pas le prestataire.

Deuxième chose : ce tarif post-stationnement concerne, entre autres, les poids lourds. Nous ne trouvons rien à y redire, dans la mesure où nous sommes pour une politique du rail et du fluvial. Ceci dit, ce forfait s'applique aussi aux véhicules de déménagement. Or vous savez que le taux de rotation des habitations à Paris est très important. Donc, nous pensons qu'il faut moduler ce tarif et réfléchir à la gratuité de la première heure ou des deux premières heures. Beaucoup d'étudiants et de personnes salariées, dans la précarité, déménagent sans arrêt à Paris. La révision de la carte électorale du 12^e arrondissement montre des taux de rotation qui peuvent atteindre 10% à 12% chaque année. Donc, je suis assez inquiet sur l'application de ce nouveau tarif, notamment quand on a affaire à des « voyous » comme Streeteo. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur David GREAU, quelques éléments ? »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je ne vais pas reprendre le débat sur Streeteo, qui a été largement alimenté. Je partage vos inquiétudes et vos craintes. C'est pour cela que la Ville de Paris prendra toutes les mesures nécessaires vis-à-vis de Streeteo afin qu'elle respecte la délégation de service public qui lui a été concédée et reprenne en main les errements qui ont pu être constatés ces derniers mois. Ensuite, vous parlez d'une modulation de tarifs pour les déménagements. En fait, cette délibération vient combler un vide juridique. En effet, les automobilistes parisiens ou les visiteurs doivent s'acquitter d'un ticket de stationnement et d'un forfait de post-stationnement (qui est l'équivalent d'une amende), s'ils ont dépassé la durée de stationnement. En revanche, des camions pouvaient stationner gratuitement sur l'espace public parisien, en raison d'une faille dans le dispositif. Donc, le risque était de se retrouver avec des camions ventouses occupant l'espace public de manière gratuite, au détriment des riverains et des visiteurs de Paris. Aujourd'hui, grâce à cette nouvelle réglementation, nous constatons une meilleure rotation des véhicules dans l'espace public, vraisemblablement due à la meilleure application du tarif de stationnement et du forfait de post-stationnement. Donc, davantage de places se libèrent. Ceci dit, j'entends tout à fait ce que vous pouvez dire sur les véhicules de déménagement. Mais la plupart d'entre eux sont de grands véhicules appartenant à des professionnels. De toute façon, nous ne pouvons pas amender cette délibération ici. Donc, je vous invite à porter ce débat au Conseil de Paris et à proposer des amendements. Je pense que l'adjoint aux transports aura entendu votre requête. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Globalement, nous pouvons nous satisfaire de cette réforme qui libère beaucoup de place dans l'espace public, notamment des espaces de stationnement. »

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-121 AVIS)

Communication sur la mise à disposition de salles municipales du 12^e arrondissement :

Afin de soutenir l'animation et la vie locales, la Mairie du 12^e arrondissement met à disposition plusieurs salles en faveur d'associations, de partenaires, de particuliers ou encore d'artistes dans le cadre d'événements locaux ou parisiens.

Par ailleurs, les qualités architecturales du bâtiment de la mairie attirent, en lien avec la Mission cinéma de la Ville de Paris, des équipes professionnelles et amateurs de tournage.

L'arrondissement dispose également de la salle polyvalente Espace Reuilly dont l'offre permet à la fois d'encourager les initiatives associatives locales, de répondre aux besoins des écoles et du conservatoire mais aussi de proposer aux acteurs privés une offre compétitive.

S'agissant des conditions de sécurité, l'ensemble des locaux de la Mairie et de l'Espace Reuilly sont régulièrement vérifiés par la commission de sécurité incendie. Eu égard à la qualité de l'entretien technique effectué par les services municipaux, elle a ainsi reconduit son avis favorable à l'accueil du public, en avril 2017 pour le bâtiment de la mairie et en février 2016 pour l'Espace Reuilly.

Le bilan des mises à disposition de l'année 2017 montre l'importance que revêtent ces locaux municipaux dans l'arrondissement.

I - Bâtiment de la Mairie du 12^e arrondissement

A - Offre générale

Le bâtiment de la Mairie du 12^e arrondissement dispose d'une offre constituée de plusieurs salles permettant de répondre à des demandes variées.

Il s'agit principalement de la salle des Fêtes (223 m²), du salon des Outre Mers (110 m²), de la salle Bastille (46 m²) et parfois du salon Bel Air (39 m²).

Les conditions de mise à disposition sont fixées par la délibération 2012 DUCT 175 pour les usages tels que les vins d'honneur, conférences et événements divers.

S'agissant des locations de locaux pour tournage de films, la délibération 2015 DAC 382 fixe les conditions de tarification des prises de vue.

B - Bilan 2017

1) Vins d'honneur (salon de l'outre-mer)

Le nombre de réservations pour vins d'honneur varie en fonction des demandes des particuliers. En 2016, 22 réservations ont été accordées, principalement entre mai et juillet. Pour 2017, leur nombre s'est abaissé du fait des élections présidentielles et législatives dont l'organisation a requis plusieurs salles de la Mairie. 18 demandes ont été reçues et accordées. Les créneaux sont établis sur la base de 2 voire 3 heures et d'un forfait horaire de 84.10€.

Une recette totale de 2 900.50 euros a été perçue pour 2017 (3 175 euros en 2016), sachant que, conformément à la délibération citée, 75% du montant sont reversés à chacune des mairies d'arrondissement concernée sur son budget annuel suivant.

2) Événements artistiques

En 2016, les œuvres du peintre chinois Yang Ermin ont été présentées au public pendant une quarantaine de jours.

En 2017, se sont tenues les expositions de photos « Poveri ma belli » (8 semaines) puis « un japonais à Paris » avec les toiles de Masanari Shirayama (3.5 semaines).

A ces événements s'ajoutent les initiatives municipales telles que « l'exposition des artistes du 12^e arrondissement ».

3) Permanences associatives

La tenue de permanences régulières contribue à élargir en Mairie l'offre d'aide en faveur des différents publics.

En 2017, 16 associations ont été gratuitement hébergées (bureaux de permanence, salle Bastille, etc.).

A titre d'exemples, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement intervient sur 4 jours complets par semaine. D'autres associations s'adressent à toutes personnes ayant besoin d'un appui spécialisé (conciliation en cas de litiges et médiation, avocats, rédaction et démarches administratives, etc.).

Le Crédit Municipal tient également une permanence deux fois par mois.

La CPAM accueille le public sourd ou malentendant lors d'un créneau hebdomadaire.

Les familles à la recherche d'un mode de garde peuvent prendre conseil auprès de la Fédération des Particuliers Employeurs de France.

4) Tournages de film et prises de vues

Dans le cadre de la politique d'accueil des tournages et de soutien au cinéma menée par la Ville de Paris sur l'ensemble de son territoire (10 tournages de films par jour en moyenne à Paris), les mairies d'arrondissement sont régulièrement sollicitées par des équipes.

Les tarifs tiennent compte de la nature du demandeur (école ou professionnelle), le besoin exprimé (tournage publicitaire, cinématographique ou pour formation) ainsi que de l'étendue des locaux demandés, la durée d'utilisation et l'importance de l'équipe de tournage. Une exonération est prévue pour la mise en valeur du patrimoine, les films d'école de cinéma ou les reportages.

En 2016, deux tournages ont été réalisés dont un long métrage. En 2017, trois tournages ont été organisés dont un long métrage du cinéaste Lucas Bernard et un autre d'un réalisateur japonais.

S'agissant des recettes, 700€ ont été facturés pour 2016 et 3 490 euros en 2017 sachant que, conformément à la délibération citée, 75% du montant sont reversés à chacune des Mairies d'arrondissement concernée sur son budget annuel suivant.

II - Locaux de l'Espace Reuilly

La salle polyvalente de l'Espace Reuilly a été rattachée en 2013 à la Mairie du 12^e en tant qu'équipement de proximité. Il s'agit donc d'un de ses services municipaux.

A - Offre générale

Cet équipement peut se déployer en plusieurs configurations de locaux et atteindre une surface utilisable de près de 1000 m². Sa capacité maximale d'accueil s'élève à 720 personnes.

Ces caractéristiques permettent d'y organiser des colloques, séminaires et rencontres professionnelles, des sessions de formation ou encore des réunions publiques. Son plateau technique de son et lumières permet de répondre à une grande partie des demandes d'organisateur de concerts et de spectacles.

Les conditions tarifaires de mise à disposition et de location ont été initialement définies par la délibération 2008 DDACT 124 modifiée par la délibération 2018 DDCT 87.

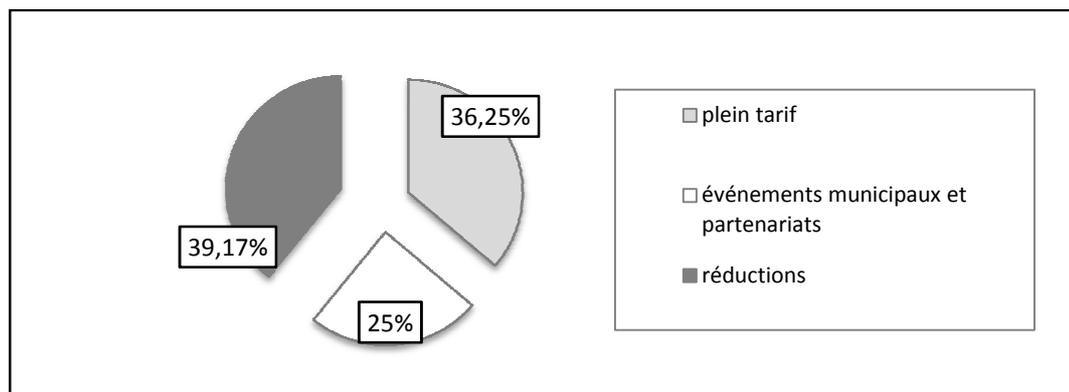
B - Bilan 2016 / 2017

L'équipement étant sollicité par toute la région parisienne, le calendrier des réservations est en général établi un an à l'avance.

Le taux d'occupation de l'équipement s'est élevé à 65.75%, soit 241 jours (240 jours en 2016) d'occupation (hors congés d'été, récupérations du temps de travail et travaux annuels). Ce volume correspond à 222 réservations conclues. Presque 97% d'entre elles portent sur une seule journée (15 réservations sur 2 jours et 1 sur 5 jours).

La répartition des réservations est équilibrée. Plus de 39 % des réservations ont été conclues avec abattement selon la situation de l'association demandeuse et les critères de la délibération cadre (parisienne, poursuivant un but d'intérêt public local, caritative, avec ou sans perception de recettes).

Répartition des réservations 2017 de l'Espace Reuilly (en %)

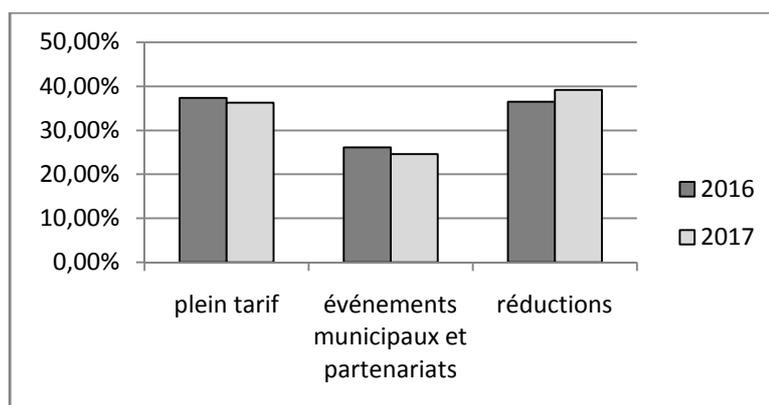


A l'inverse, un peu plus de 36% des réservations ont été conclues hors abattement avec des structures privées telles que des organismes de formation, des comités d'entreprise, d'autres entités privées (banque, etc.) ou associations qui n'entrent pas dans les critères prévus par la délibération citée.

A noter que 25% des créneaux sont dédiés à des événements municipaux et/ou partenariaux (écoles, conservatoire, Centre Paris Anim', directions municipales, etc.).

Il convient de noter que la part des créneaux consacrés aux associations d'intérêt local répondant aux conditions de réductions s'est accrue en 2017 de 2,66%, répondant davantage encore aux besoins de ces structures :

Evolution 2016 / 2017 des réservations attribuées (en %)



S'agissant des recettes et comme indiqué, le montant facturé dépend de la vocation de l'association et de la perception ou non de recettes à son compte. En général, une journée moyenne de location peut varier entre 1 200 euros à 3 500 euros hors abattement. Ces dernières varient quant à elles de - 25 à - 80% conformément à la délibération citée.

Le montant des recettes de 2017 s'élève à 427 622 euros, niveau en baisse de 1,37%. Cette situation provient d'un mois supplémentaire de fermeture d'été pour travaux qui furent prévus à l'été 2017 (travaux finalement reportés en 2018 suite au marché de travaux infructueux). Ce mois de non réservation a pu être en partie compensé en redéployant des créneaux sur la période hors travaux.

Pour autant, l'attractivité de cet équipement est bien établie comme peut l'indiquer notamment l'évolution de ses recettes depuis 2012 (293 598 euros).

III - Perspectives

A - Bâtiment de la Mairie du 12^e arrondissement

S'agissant du bâtiment de la mairie, plusieurs facteurs peuvent concourir à son évolution en matière de mises à disposition de locaux : l'instruction des pièces d'identité, le projet de facilitation des démarches administratives et le départ du tribunal administratif qui vont se traduire en 2018/2019 par le redéploiement, voire la restructuration de certains locaux.

Dans ce cadre, une nouvelle surface de réunion pourrait se créer, favorable à accroître la capacité du bâti et à répondre aux demandes de mises à disposition.

B - Locaux de l'Espace Reuilly

S'agissant de l'Espace Reuilly, d'importants travaux sont programmés pendant l'été 2018 au titre de sa modernisation et de l'amélioration des conditions de travail de ses agents. L'équipement scénique sera en très grande partie renouvelé et développé.

S'agissant du financement de son exploitation, une proposition d'intéressement aux recettes et en faveur du budget de l'Etat Spécial du 12^e est présentée au Conseil de Paris en juin 2018, assortie d'une nouvelle grille tarifaire. Les ressources nouvelles permettront de poursuivre la modernisation de cet équipement.

A ce jour en effet, seul le produit des locations des salles des mairies est reversé aux Etats Spéciaux d'Arrondissement à hauteur de 75% et uniquement pour compenser une partie des charges d'exploitation.

Vote global des délibérations :

- **DDCT 20180082** : *Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement.*

(DELIB 12-2018-122 AVIS)

- **DDCT 20180087** : *Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de l'Espace Reuilly dans le 12^e arrondissement.*

(DELIB 12-2018-123 AVIS)

- **DAC 20180108** : *Subventions (4 603 000 euros) convention, avenant avec l'association "Orchestre de Chambre de Paris" et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021.*

(DELIB 12-2018-124 AVIS)

- **DAC 20180254** : *Subventions (3 000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale dans le 12^e arrondissement.*

(DELIB 12-2018-125 AVIS)

- **DAC 20180321** : *Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association "Groupe Sos Solidarités".*

(DELIB 12-2018-126 AVIS)

- **DDCT 20180010** : *Subventions (3 300 euros) au titre de l'animation locale à 2 associations dans le 12^e arrondissement.*

(DELIB 12-2018-127 AVIS)

- **DEVE 20180086** : *Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.*

(DELIB 12-2018-128 AVIS)

- **DEVE 20180113** : *Budget participatif "Cultiver en Ville" - Subventions (18 200 euros) à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés.*

(DELIB 12-2018-129 AVIS)

- DEVE 20180114 : Budget participatif « + de nature en Ville » - Subventions (34 500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité ».

(DELIB 12-2018-130 AVIS)

- DFPE 20180008 : Subventions (148 000 euros), conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations.

(DELIB 12-2018-131 AVIS)

- DFPE 20180108 : Subventions (4 513 822 euros) et avenants à l'association "ABC Puériculture" (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2018-132 AVIS)

- DFPE 20180119 : Subvention et avenant n° 2 (82 254 euros) avec l'association "Les Gardons" (12^e) pour la crèche parentale dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-133 AVIS)

- DFPE 20180123 : Subvention (1 939 685 euros) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des "LAEP de la CAF" dans les centres sociaux.

(DELIB 12-2018-134 AVIS)

- DFPE 20180157 : Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s.maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP).

(DELIB 12-2018-135 AVIS)

- DFPE 20180161 : Subvention (51 805 euros) et avenant n° 2 à l'Association "Relais 59" (12^e) pour la halte-garderie dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-136 AVIS)

- DJS 20180012 : Subventions (35 900 euros) à 17 associations sportives locales dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-137 AVIS)

- DJS 20180062 : Subventions (251 000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations sportives locales dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-138 AVIS)

- **DJS 20180191** : Subventions (3 500 euros) au titre de la Jeunesse aux associations “Ateliers Arc en Ciel 12” et “Une Goutte d’Organisation Productions” dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-139 AVIS)

- **DJS 20180196** : Convention tripartite - Occupation et travaux dans le parking du Palais Omnisport de Paris-Bercy dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-140 AVIS)

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

- **DU 20180156** : Opération « Debergue Rendez-Vous » (12^e) - Protocole de démolition et de dépollution avec la RATP et Logis Transports.

Votants : 29 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 02 voix groupe UDI-MODEM

Mme CHARNOZ, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne participe pas au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-141 AVIS)

- DLH 20180162 : *Maintien de garantie de la Ville de Paris à EFIDIS pour 3 prêts PLS souscrits dans le cadre de leur refinancement auprès du Crédit Foncier de France.*

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-142 AVIS)

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

- DASCO 20180016-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires et subventions (44 026 euros), subventions (223 808 euros), subventions (317 246 euros).

- DASCO 20180040-G : Divers collèges- Dotations (693 750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

- VŒU 122018-024 : Vœu relatif aux camions dans la zone de travaux du site Gare de Lyon Daumesnil, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant que l'acheminement de marchandises par poids lourds et par camionnettes polluantes est une des causes majeures de la pollution à Paris ;

Considérant qu'un nouveau Plan Climat Air Énergie a été voté au Conseil de Paris de novembre 2017 et mars 2018, qu'il prévoit de faire de Paris une ville neutre en carbone en 2050 ;

Considérant les orientations portées par la Ville de Paris dans l'élaboration du SCOT métropolitain qui s'intègrent dans une démarche de transition écologique en matière d'émission de CO₂, de qualité de l'air et de qualité de vie ;

Considérant que le SCOT vise à développer des plateformes logistiques au sein de la métropole et à mieux contrôler les flux logistiques liés à la collecte des déchets ;

Considérant que les poids lourds et les utilitaires contribuent à hauteur de 40% aux émissions d'oxyde d'azote et à environ 30% des émissions de dioxyde de carbone ;

Considérant le projet d'aménagement sur le site de Gare de Lyon Daumesnil ;

Considérant qu'à ce stade du projet les marchandises et débris sont acheminés très majoritairement par voie routière ;

Considérant la vocation ferroviaire du lieu, la proximité directe des infrastructures ferroviaires de la Gare de Lyon et le raccordement avec la Petite Ceinture Ferroviaire ;

Considérant les nuisances sonores pour les riverain.e.s et l'encombrement des voies de circulation ;

Considérant la nécessité du développement d'une logistique urbaine bas-carbone ;

Considérant la réunion publique du 30 mai 2018 organisée par la Mairie du 12^e, au cours de laquelle les habitants ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la circulation des camions ;

Considérant que la réalisation de certains projets parisiens a déjà montré l'efficacité d'alternatives viables aux véhicules polluants ;

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement demande à l'aménageur Espaces ferroviaires :

- de nous communiquer les études réalisées sur l'acheminement et l'évacuation des matériaux et débris liés aux travaux du projet Gare de Lyon Daumesnil, par voie ferroviaire ;
- d'organiser une nouvelle réunion sur ces questions pour s'assurer que toutes les pistes ont bien été étudiées.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Madame la Maire, il y a 15 jours, dans cette salle, vous avez organisé une réunion publique sur le futur quartier Gare de Lyon Daumesnil. Nous étions nombreux : Christophe NAJDOVSKI, Jean-Louis MISSIKA, Richard BOUIGUE, Christophe TEISSEIRE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Fadila TAIEB et moi-même avons entendu un sujet qui nous paraît légitime et qui revient à plusieurs reprises. La SNCF, qui sera l'aménageur, va entamer des travaux de démolition et de reconstruction d'une partie des voies qui longent la rue du Charolais. Pendant cette phase de travaux, il est prévu d'utiliser des camions pour enlever les gravats et acheminer les matériaux. Un *PowerPoint* a été présenté à la population, faisant état de 24 camions par jour, soit un camion par heure ou deux camions par heure, en considérant qu'ils ne travaillent pas la nuit (sur une période de 12 heures). Imaginons les répercussions pendant deux ans dans notre arrondissement, en termes de pollutions et de nuisances. Donc, il m'a paru important, suite aux questions qui ont été posées par la population, de présenter ce vœu qui est une demande adressée à la SNCF. Nous lui demandons de nous communiquer les études sur l'acheminement et l'évacuation des matériaux et débris liés aux travaux du projet Gare de Lyon Daumesnil, par voie ferroviaire, et d'organiser une nouvelle réunion sur ces questions pour s'assurer que toutes les pistes ont bien été étudiées. Il s'agit ainsi d'éviter des nuisances aux riverains et de lutter contre la pollution. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BONNET-OULALDJ. Monsieur BOUIGUE, pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Monsieur BONNET-OULALDJ, c'est une proposition séduisante que vous faites là. Effectivement, pourquoi la SNCF ne mobiliserait-elle pas le rail pour pouvoir effectuer les travaux et principalement pour évacuer les déchets lors de la déconstruction-démolition sur ce site ? Madame la Maire nous avait demandé de porter cette proposition auprès de l'aménageur, de manière à ce qu'elle soit envisagée. Il nous a été répondu que techniquement, cela n'était pas possible pour au moins deux raisons. La première est la déconnexion du site du Charolais du réseau ferré aujourd'hui et donc la difficulté de procéder à ce type d'évacuation. Deuxièmement, quand bien même il serait reconnecté, la saturation du trafic laisse très peu de sillon et de place pour ce type d'évacuation et de déménagement de tout ce qui aura été démoli ou détruit pendant les travaux. Néanmoins, vous avez interpellé dans cette salle la SNCF. Je vous propose, au nom de l'exécutif que je représente par cette intervention, de demander une dernière fois à la SNCF de nous donner les éléments nous permettant d'examiner avec elle les réelles impossibilités techniques, voire d'autres solutions envisageables auxquelles nous n'aurions pas pensées pour éviter de recourir aux camions. »

Votants : 30 voix dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *la l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-143 VCEU)

- Vœu 122018-025 : Vœu relatif au projet d'implantation de l'université Paris Sorbonne III, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSC et Catherine VIEU-CHARIER.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant qu'en 2019 le nouveau campus de la Sorbonne Nouvelle (Paris III) va s'implanter sur le site Picpus Nation dans le douzième arrondissement ;

Considérant que le site de 35000m² a été choisi par le ministère de l'enseignement Supérieur en 2013, et que les travaux ont été engagés en 2016 ;

Considérant que, malgré l'ancienneté du projet, ce site semble dans l'impossibilité actuelle de répondre aux besoins des 6000 étudiant.e.s et du personnel qui seront présents au quotidien sur le site ;

Considérant que l'offre commerciale proposée aujourd'hui dans le quartier correspond aux besoins de la population résidente ;

Considérant que le quartier compte 27% de retraité.e.s et que les besoins des étudiant.e.s diffèrent largement de ceux des personnes retraitées ;

Considérant l'offre alimentaire et de restauration sous-dotée du site ;

Considérant que la faiblesse des revenus des étudiant.e.s et doctorant.e.s Parisien.ne.s, boursier.e.s ou non, ne leur permet pas de se nourrir à la même enseigne que les résident.es actuel.le.s ;

Considérant que le site ne dispose à ce jour que d'une seule librairie et d'aucun service de reprographie ;

Considérant que la fréquentation des bibliothèques du 12^e arrondissement est déjà saturée ;

Considérant la nécessité pour les étudiant.e.s de se retrouver pour travailler dans des espaces de travail ouverts dans lesquels il leur est possible de discuter en groupe (salles d'étude, espace de coworking) ;

Considérant le manque d'anticipation relative à l'implantation de l'université dans le quartier Nation Picpus et qu'il est nécessaire d'adapter les offres aux besoins et aux capacités financières des étudiant.e.s ;

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire du 12^e arrondissement d'alerter la Maire de Paris afin que :

- soient créés sur ce site des aménagements culturels et sportifs propices à l'accueil des étudiant.e.s ;

- soit pensé l'installation de lieux de restauration de qualité à des prix raisonnables dans ce quartier en profonde mutation.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous pouvons nous réjouir d'un tel projet, dont l'ouverture est prévue en 2019. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour le 12^e. Cela dit, une note de l'Apur fait part des problèmes liés à la vie étudiante. D'ailleurs je me suis entretenu avec des représentants des syndicats étudiants, notamment au sujet de Parcoursup. Nous avons eu beaucoup de discussions au Conseil de Paris sur l'évacuation musclée de certaines universités, voire de certains lycées, y compris dans le 12^e arrondissement. À cette occasion, nous avons évoqué la question de l'université Paris Sorbonne III. Vous savez que dans le monde étudiant, il existe une demande récurrente de salles d'études et d'espaces de restauration. Donc, il m'a paru important de présenter ce vœu au Conseil du 12^e pour que notre assemblée se saisisse de la question des besoins d'aménagements culturels et sportifs propices à l'accueil des étudiants et de celle de l'installation de lieux de restauration de qualité à des prix raisonnables dans ce quartier, place de la Nation, la crainte étant de voir se développer, comme on le constate souvent dans le privé, de nombreux fast-food qui ne sont pas propices à une alimentation saine. Notre politique en termes d'alimentation durable nécessite que nous intervenions, notamment auprès du rectorat, sur ces questions. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous aurez noté qu'un fast-food existait déjà, avant même l'implantation de l'université. Monsieur BOUIGUE, pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Monsieur BONNET, nous sommes d'accord : le quartier dans lequel s'implante aujourd'hui l'université Paris Sorbonne Nouvelle, n'est pas un quartier qui était historiquement destiné à accueillir des étudiants et le personnel d'une université. Mais une fois cette décision prise par l'État, nous avons immédiatement cherché les moyens de favoriser ce que vous appelez la « vie étudiante » et au-delà la vie universitaire. En effet, il y a la vie étudiante qui dépend directement des services de l'université auprès des étudiants, et il y a ce que l'environnement urbain peut permettre et peut proposer aux étudiants et aux personnels. Nous avons pris de nombreuses décisions depuis 2014 en travaillant à la fois sur les locaux commerciaux et les pieds d'immeubles. Nous avons redéfini un plan lié à l'attractivité commerciale. Nous y avons inscrit le secteur de l'université de la Sorbonne Nouvelle de manière à ce que la Semaest puisse faire des préemptions notamment sur des biens et des commerces privés pour faire évoluer l'offre de services en faveur de l'arrivée des étudiants. Je pense notamment à des services de reprographie et de presse. Nous travaillons aujourd'hui sur l'implantation d'un kiosquier ou d'un service de presse, qui existe déjà mais qui n'est pas implanté dans le quartier de Saint-Mandé. Nous avons travaillé sur l'offre de restauration, notamment avec l'université, de manière à ce que soit proposée une restauration de qualité pour les étudiants et les personnels. Nous avons travaillé avec des commerçants de la rue du Rendez-Vous pour développer des *food trucks* adaptés sur le site de l'université et être ainsi des acteurs de la proposition commerciale complémentaire faite aux étudiants. Nous avons travaillé avec l'université sur ses locaux culturels et ses « locaux de loisirs » ; je pense à la médiathèque qui sera ouverte au public et aux habitants du quartier, à la salle de spectacle qui sera à disposition des étudiants, mais aussi ouverte à certains moments aux habitants. Cette offre viendra ainsi compléter celle la médiathèque Hélène Berr avoisinante. Enfin, nous avons travaillé avec plusieurs acteurs du quartier, pour essayer de faire évoluer certaines offres de services ; je pense aux services de restauration. Au-delà, il s'agit du logement étudiant. En effet, l'implantation d'une université entraîne l'arrivée d'étudiants et donc le besoin de logements. À cet égard,

tout ce que nous avons entrepris au niveau de la caserne de Reuilly et de la Porte de Vincennes vient compléter cette offre. Donc, dans un quartier qui n'était pas destiné à accueillir une université, et bien qu'il s'agisse d'un choix de l'État et non de la Ville, nous essayons de mettre tout en œuvre pour que les meilleures conditions soient proposées aux étudiants, et nous continuerons de travailler ainsi jusqu'en 2019. Des aménagements importants sont réalisés comme celui de place de la Nation ou la rénovation de l'avenue de Saint-Mandé, rendue plus accessible pour les étudiants, les bus et d'autres moyens de transport comme le vélo. Je rappelle que l'on va mettre en place le budget participatif avec les étudiants de l'université, de manière à pouvoir créer des conditions d'aménagement de l'espace public répondant directement à leurs besoins.

Je pense que la Mairie est bien consciente des enjeux que vous avez posés, des inquiétudes qui peuvent être légitimes et que vous relayez aujourd'hui. Le travail est fait et l'action est engagée, donc je vous proposerai, si vous le voulez bien, de retirer ce vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je confirme que nous avons pris connaissance de cette étude de l'Apur il y a quelque temps déjà. Dès lors, nous avons actionné tous ces leviers. D'autres actions sont prévues, mais nous ne pouvons pas tout dire à ce stade. Donc, nous essayons de faire évoluer ce quartier, qui aujourd'hui n'est pas complètement prêt, afin d'accueillir au mieux les étudiants et les personnels. Monsieur BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je n'étais pas informé de tout ce travail dont Monsieur BOUIGUE nous présente aujourd'hui les résultats. En revanche, un petit conseil : parmi les personnes à associer, il serait judicieux de faire participer les étudiants. Peut-être devriez-vous rencontrer les représentants des syndicats étudiants. En conséquence, je retire mon vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sachant que nous travaillons déjà avec deux types de population étudiante : d'abord, le réseau d'associations Animafac ; ensuite, les étudiants de l'université Sorbonne Nouvelle, du site de Censier, qui sont déjà associés à des projets, notamment autour de projets culturels. De très nombreuses associations étudiantes travaillent dès à présent avec les acteurs culturels du 12^e arrondissement (Cinémathèque, Musée national de l'histoire de l'immigration, etc.), notamment au vu des disciplines qui sont enseignées aujourd'hui à l'université Sorbonne Nouvelle. Donc, nous avons déjà commencé à travailler avec eux, sur la question du budget participatif mais également sur la programmation culturelle.

J'ai bien compris que ce vœu était retiré. Je vous remercie. »

Vœu retiré en séance

Q122018-003 : Question orale de Corinne ATLAN-TAPIERO, au nom du groupe Les Républicains, relative à la propreté.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Madame la Maire,

Paris est sale et le 12^e arrondissement ne fait pas exception.

L'exécutif parisien a choisi d'incriminer les seules incivilités et les opérations de communication au détriment d'une réorganisation des services et d'un meilleur management des personnels. C'est votre choix mais ce n'est pas la « Journée du grand nettoyage » qui réglera ce problème. Intéresser les parisiens à la propreté, c'est bien mais répondre concrètement aux usagers, c'est mieux.

Nous constatons souvent que les conteneurs sont régulièrement visités et triés par des individus qui destinent le fruit de leurs collectes aux marchés biffins laissant les trottoirs en piteux état. Certaines enseignes de grande distribution sont peu scrupuleuses de la propreté et laissent leurs conteneurs en désordre sur les trottoirs sans se soucier ni de la gêne que cela occasionne aux piétons ni des querelles qui surviennent parfois entre nécessiteux pour récupérer quelques denrées alimentaires.

Le service d'enlèvement des encombrants joignable au 3975 (appel payant) n'est pas toujours respectueux des plages d'enlèvement promises, ce qui contribue largement à la saleté de nos rues. À titre d'exemple, j'ai signalé une borne électrique au sol endommagée qui présentait un danger pour les riverains devant le jardin Paul Pernin le 17 avril 2018. Les services de « Paris j'écoute » ont répondu 10 jours plus tard que cette borne faisait l'objet d'un avis de réparation de la société ESO. Mais à ce jour, la borne n'est toujours pas réparée.

Ajoutons à cela la multiplication des installations de fortune ou du campement sauvage près du boulevard Poniatowski. Tout ceci ne contribue pas à améliorer la propreté des rues.

Quelles sont, Madame la Maire, les mesures concrètes que vous comptez prendre ou impulser pour remédier à l'ensemble de ces désordres insupportables aux Parisiens et qui nuisent à l'image de la capitale ? Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il s'agit déjà de ne pas confondre déchets et personnes dans l'espace public. Madame CHOPIN-GENET, pour vous répondre. »

Mme Florence CHOPIN-GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Si vous me le permettez, je voudrais commencer par une note d'humour. N'ayant pas eu ma question annuelle sur la propreté de votre part, Madame ATLAN-TAPIERO, j'espérais naïvement que vous aviez constaté toutes les améliorations apportées à notre espace public. Non, Paris n'est pas sale ! Non, le 12^e arrondissement n'est pas sale ! Portez un autre regard sur l'espace public afin de faire cesser la ritournelle « Paris est sale, le 12^e arrondissement est sale ». Je vais devoir vous rappeler les mesures mises en place depuis le début de la mandature, qui témoignent d'une mobilisation forte de notre équipe et des services. Oui, nous portons une politique de sensibilisation des habitants au respect de l'espace public. La « Journée parisienne du grand nettoyage » et

nos opérations locales de nettoyage participatif s'inscrivent dans cette politique de sensibilisation. Par ailleurs, je ne peux que souligner la contradiction entre vos propos sur notre politique de lutte contre les incivilités et la position tenue jusqu'alors par votre groupe au sein de ce Conseil comme du Conseil de Paris. En effet, dois-je vous rappeler que vous souteniez la mise en place d'une procédure de verbalisation, forts des incivilités qui entachent le travail quotidien des agents de propreté et de voirie ? Oui, notre politique porte ses fruits. En 2018, nous comptons déjà 1 992 P.-V. dressés, soit une augmentation de 112% sur les 16 infractions en matière d'hygiène et de salubrité. Nous verbalisons aussi les grandes enseignes qui occupent le domaine public et qui sont sources de déchets ou de dépôts sauvages. Le 12^e arrondissement porte par ailleurs de nombreuses mesures innovantes : mise en place d'une mini fonctionnelle, suivi des collectes, renforcement de la formation et de l'encadrement des agents, tableaux partagés par les services de la DPE et de la DPSP, plan anti nids-de-poule, végétalisation des pieds d'arbres, équipes transverses, nouveaux matériels. Je vous rappelle, Madame ATLAN-TAPIERO, l'existence de l'application « Dans ma rue » ou du 3975 qui, contrairement à ce que vous dites, est gratuit.

Je trouve particulièrement choquant le paragraphe : « *Ajoutons à cela la multiplication des installations de fortune ou du campement sauvage près du boulevard Poniatowski* ». Comme si des humains, des personnes à la rue pouvaient s'ajouter aux problèmes liés à la propreté. Là où vous dénoncez un problème de propreté, notre majorité voit d'abord une problématique sociale et humaine, une détresse face à laquelle nous devons collectivement nous engager, en soutenant comme nous le faisons dans le 12^e, les équipes de maraude sociale ou en ouvrant des centres d'hébergement d'urgence. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces explications et cette réponse. Cela ne vous convient pas du tout, j'imagine, Madame ATLAN-TAPIERO. Vous avez droit à une réponse. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Effectivement, cela ne me satisfait pas. Heureusement, le ridicule ne tue pas. Si vous vouliez faire de l'humour, j'aurais pu venir aujourd'hui avec Jack LANG. Il vous aurait rappelé quelques réalités. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pour défendre votre cause, vous pouvez mieux faire ! »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Excusez-moi, mais vous en êtes réduits à prétendre que Paris est propre et que le 12^e arrondissement est propre, ce qui est une exagération. Vous nous dites que le 3975 n'est pas payant. Or il est inscrit partout qu'il coûte 5 centimes la minute. Lorsque vous téléphonez, le disque qui tourne vous l'indique. Donc, il faudrait peut-être les appeler ! Mais vous n'avez peut-être pas pu le vérifier, étant donné qu'ils étaient en grève jeudi dernier. Enfin, un peu de sérieux quand vous me dites d'utiliser l'application « Dans ma rue » ! Tout à l'heure, les agents de Streeteo, à propos d'une voiture volée, m'ont répondu qu'il ne fallait plus la leur signaler, mais la signaler sur l'application « Dans ma rue ». C'est insensé ! La propreté des rues relève de la responsabilité de la commune ; elle ne relève pas d'une application, sinon créons une application pour suppléer aux carences de la Ville en matière d'enlèvement des encombrants. Nous marchons sur la tête ! »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Et que dites-vous du site mobile « Signaler un rat » lancé par votre collègue, Maire du 17^e arrondissement ? Pardon, cela m'a échappé. »

Q122018-004 : Question orale de Matthieu SEINGIER, au nom du groupe Les Républicains, relative au braconnage de poissons au sein du lac de Gravelle.

Mme Evelyn HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Madame la Maire,

Le lac de Gravelle, situé dans le sud-est du bois de Vincennes, au point le plus élevé, sert, d'une part, de réservoir aux autres lacs du Bois et, d'autre part, de lieu de pêche à la mouche fouettée, exclusivement.

En vertu d'une convention avec la Ville de Paris, l'« Amicale des Pêcheurs du Bois de Vincennes » contribue à l'encadrement de cette pêche mais également à la protection du milieu aquatique dans ce plan d'eau, notamment par sa régulation des équilibres biologiques ou son entretien complémentaire à celui effectué par les services de la Ville.

Ainsi, elle contribue à l'implantation de truites, à ses frais, et veille à leur développement.

Seulement, depuis 2017, le lac est victime de braconnage de truites, qui prend de l'ampleur.

En effet, des individus les enlèvent avec des filets ou d'autres moyens de pêches illégaux après avoir attiré les poissons à se rendre dans certaines zones avec du pain.

Ne doutant pas que vous ayez été informé de cette atteinte flagrante à l'environnement et au-delà du rôle dévolu aux services de la préfecture de police, quelles mesures envisagez-vous pour contribuer à y mettre fin ?

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Concernant le lac Daumesnil, j'ai eu le plaisir d'aller à la fête des pêcheurs où j'ai croisé Madame KOMITES. Nous avons d'ailleurs pêché ensemble . Nous avons été sensibilisés à un problème : l'enlèvement de poissons dans le lac du bois de Vincennes. J'ai découvert l'existence d'un trafic de carpes : elles se vendent sur le marché noir jusqu'à 20 000 euros au profit de certains châtelains qui aiment avoir des carpes dans leur bassin. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Oui, il s'agit d'aquariophiles. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Vous êtes informée. J'en ai encore parlé ce matin au commissaire qui était très informé de ce problème. Autre sujet qui nous concerne localement : les truites du lac de Gravelle. Je résume ma question : l'association en question implante des truites à ses frais dans le lac. Or celle-ci fait l'objet d'un braconnage massif : des individus pêchent avec des filets, parfois électriquement. Une proposition serait d'instaurer une communication. C'est-à-dire : il existe des gardes-pêche bénévoles, mais l'association éprouve des difficultés de recrutement. Peut-être la Ville de Paris pourrait-elle aider à la communication pour recruter ce genre de personnel. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur SEINGIER. Je ne vous connaissais pas ce passe-temps de pêcheur. Madame HONORÉ. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci bien Madame la Maire. Monsieur SEINGIER, je vous suis très reconnaissante d'avoir posé cette question. En effet, cela me permet de faire le point sur l'organisation de la pratique de la pêche dans le bois de Vincennes. Je ne suis pas certaine que cette assemblée soit familière de ce sujet. En ce qui concerne la régulation des équilibres biologiques qui vous inquiète, je voudrais préciser que les lacs et rivières du bois de Vincennes ne sont pas des lacs naturels et que les poissons ne viennent pas naturellement dans les lacs. Effectivement, la Fédération nationale procède à des empoisonnements réguliers de truites et de carpes pour réapprovisionner les lacs et permettre aux personnes de pêcher. Ceci étant dit, une convention a été passée en 2012 entre la Ville de Paris et l'association « Amicale des Pêcheurs du Bois de Vincennes » pour autoriser cette dernière à pratiquer la pêche dans les lacs et les rivières du bois et à veiller à la protection du milieu aquatique dans les points d'eau du bois de Vincennes. Dans ce cadre, l'Amicale a mandaté quatre gardes-pêche dûment assermentés pour contrôler le respect de la réglementation de la pêche dans le bois. En particulier, ces derniers veillent à ce que les pêcheurs soient en possession d'une carte de pêche à jour et que le matériel de pêche soit d'une qualité irréprochable et d'une quantité respectant les règlements. En cas de difficulté dans l'exercice de leur contrôle, ils peuvent s'appuyer sur les forces de police pour les assister.

Nous arrivons à votre question : Toute pratique non conforme est ainsi considérée comme du braconnage et peut entraîner une tension sur les lacs du bois de Vincennes, phénomène que nous condamnons bien entendu. C'est pourquoi nous avons attiré l'attention du commissariat du 12^e sur ce sujet. De même, les agents de la direction des espaces verts et de l'environnement sont en relation avec l'Amicale des pêcheurs. Ils font remonter les éventuels obstacles au bon fonctionnement de leurs activités aux services et aux autorités compétentes, dont le commissariat. La Ville assiste également l'association dans ses missions, en installant des panneaux d'information du public et des panneaux d'interdiction de pêcher sans permis. Au vu de la recrudescence du phénomène de braconnage, nous demandons donc une meilleure coordination entre les gardes-pêche de la Fédération nationale et le commissariat du 12^e arrondissement. En fait, les gardes-pêche sont des bénévoles. Donc, susciter des vocations relève plutôt de l'Amicale. Pour notre part, nous sensibilisons le commissariat. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame HONORÉ pour ces éléments de réponse. Satisfont-ils Monsieur SEINGIER ? »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Oui. Je crois que la solution est de recruter plus de gardes-pêche. Les garde-pêche travaillent en coordination avec la police, mais celle-ci est plus occupée à chasser les « maquereaux » que les poissons. En tout cas, il faudrait plus de gardes-pêche car la police n'a pas forcément les moyens de traquer les braconniers. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je crois qu'il est temps d'arrêter cette séance. »

Q122018-005 : Question orale de M. BONNET-OULALDJ, relative au Jardin d'Enfants d'Edouard Robert.

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Madame la Maire,

Dans le 12^e arrondissement, on annonce que le jardin d'Enfants Edouard Robert ne pourra plus accueillir les enfants qui le fréquentent à la rentrée 2018. Les parents des enfants fréquentant ce jardin d'enfants sont mobilisés et vous ont interpellée au sujet de la fermeture de cette structure à la rentrée prochaine. Quel avenir pour cette structure et ses personnels ?

Quelles solutions seront proposées aux parents pour la scolarisation de ces enfants, notamment au regard des effectifs chargés dans notre secteur ? Comment les familles sont-elles accompagnées ?

Il y a quelques semaines le gouvernement d'Emmanuel MACRON annonçait étendre l'instruction obligatoire dès 6 ans. Quelles conséquences aura cette annonce sur les jardins d'enfants parisiens ? Les 20 jardins d'enfants continueront-ils à exister ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous avons été alertés par les parents d'élèves du jardin d'enfants Edouard Robert - certains d'entre eux sont venus ce soir au Conseil d'arrondissement. Ils m'avaient demandé au préalable, lors d'une entrevue, de poser cette question. Les parents se sont mobilisés et vous ont interpellée par courrier. Je crois que votre adjointe, Lunise MARQUIS, les a reçus. La question est simple : Quel avenir pour cette structure, pour ses personnels ? Quelles solutions seront proposées aux parents pour la scolarisation de ces enfants, notamment au regard des effectifs chargés dans notre secteur ? Comment les familles sont-elles accompagnées. Il y a quelques semaines, le gouvernement annonçait étendre l'instruction obligatoire dès 3 ans. Quelles conséquences aura cette annonce sur les jardins d'enfants parisiens, notamment ceux du 12^e arrondissement ? Je sais que vous avez échangé pendant la pause avec les parents d'élèves. Donc, vous avez certainement beaucoup de réponses à apporter. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Comme vous devez le savoir, la Ville de Paris gère, depuis 1986, 22 jardins d'enfants Paris Habitat qui accueillent des enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans, pour un total de 1 236 places sur l'ensemble de Paris. Ces jardins d'enfants ont été créés par l'Office Public d'Habitat entre 1923 et 1951. Notre arrondissement accueille donc le jardin d'enfants Edouard Robert, situé dans la résidence Paris Habitat Fécamp-Robert-Tourneux, qui est en train d'être rénovée. Ce jardin d'enfants d'une capacité de 60 places, très vétuste et installé dans des locaux inadaptés, ne répondait plus aux normes et a été désigné prioritaire pour une restructuration. Lors d'un contrôle de la protection maternelle et infantile en 2015, il a été recommandé de diminuer la capacité de l'établissement sans attendre la restructuration, afin d'assurer la sécurité des enfants. Une opération de restructuration lourde a donc été programmée afin de permettre à l'établissement d'entrer enfin dans les normes. Elle va être menée pendant l'année scolaire 2018-2019, dans le cadre du Plan parisien de valorisation des jardins d'enfants. Le projet prévoit une réouverture du jardin d'enfants en septembre 2019 dans un format innovant, qui accueillera une tranche d'âge étendue de 0 à 6 ans.

Pourquoi cette tranche d'âge ? Parce qu'il existe une forte demande, surtout dans ce secteur, pour les places en crèche pour les 0-3 ans. Sans oublier le fait que les familles monoparentales y sont nombreuses. Donc, c'est ce public que nous essayons de favoriser le plus possible, en termes de places en crèche. Les 40 enfants, qui pourront fréquenter le nouveau jardin d'enfants, seront répartis de la façon suivante : 15 enfants de 0 à 3 ans en âges mélangés, et 25 enfants de 3 à 6 ans. Aucune fermeture n'est prévue concernant ce jardin d'enfants, hors la période de travaux durant l'année scolaire 2018-2019. Et nous améliorerons bien entendu les conditions de travail du personnel, car nous allons créer des locaux dédiés, ce qui n'existait pas auparavant. S'agissant des enfants actuellement accueillis et concernés par la fermeture pour travaux durant un an, il leur a été proposé deux solutions :

- une scolarisation en école maternelle dans l'arrondissement ; le Relais Informations Familles a été à la disposition des familles pour assurer l'inscription scolaire ;
- une intégration dans un autre jardin d'enfants de Paris. Des demandes de dérogations pour intégrer des jardins d'enfants dans d'autres arrondissements ont été faites, mais les mairies des autres arrondissements sont souveraines sur les décisions à prendre sur les dérogations. À noter que nous avons soutenu auprès de certaines mairies, certains dossiers avec des enfants en situation de handicap.

Concernant la scolarisation des enfants en maternelle en 2018-2019, ce qui concerne 25 enfants, ceux-ci sont sectorisés sur 11 écoles maternelles du 12^e arrondissement et une école du 18^e arrondissement, ce qui permet de tous les accueillir dans leur école de secteur. Ils sont actuellement tous inscrits, sauf quatre enfants. Nous pensons que trois ont été radiés ; ils se sont sans doute inscrits auprès d'une école privée. Concernant l'information des familles, celles-ci ont été réunies le 22 novembre dernier, en présence de la Maire et des services de la DFPE. Une présentation du projet leur a été faite. Par ailleurs, de nombreux courriers ont été adressés dans l'année 2017-2018.

Cependant, le 27 mars dernier, comme vous l'avez dit, le président de la République a annoncé la mise en place prochaine de la scolarisation obligatoire des enfants de 3 à 6 ans. Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas encore communiqué sur les modalités de cette scolarisation obligatoire et de son impact sur les jardins d'enfants. Donc, nous avons posé la question à la députée qui devrait nous faire un retour. Car pour le moment, nous ne savons pas ce qui va être possible. En tout cas, si la scolarisation devenait obligatoire et si les jardins d'enfants ne pouvaient pas continuer, nous travaillerions à un autre projet sur ce jardin d'enfants - il s'agirait sûrement de la création d'une crèche. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces éléments. Je note que la majorité des enfants qui étaient accueillis au jardin d'enfants et qui étaient en âge d'aller à l'école, auraient dû être sectorisés dans une école de l'Éducation prioritaire, bizarrement. Voulez-vous répondre à ces éléments, Monsieur BONNET ? »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Madame MARQUIS, vous avez évoqué le cas des enfants en situation de handicap. L'une des raisons de l'innovation pédagogique des jardins d'enfants est de pouvoir accueillir dans une classe ordinaire, des enfants en situation de handicap (parfois des fratries) qui nécessitent un accompagnement. Mais derrière le passage à l'école publique, que je soutiens complètement - je m'oppose aussi à l'évitement scolaire - , il existe une inquiétude, régulièrement évoquée, sur le nombre d'Atsem et d'AVS pour l'accompagnement de ces enfants-là à l'école. En particulier, pour des enfants d'une

même fratrie qui ne sont pas du même âge et qui sont suivis, la question est de savoir comment les choses se passeront demain à l'école publique. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Je suppose que l'école publique réussira à accueillir tout le monde, non ? N'est-ce pas là sa vocation ? Je vous remercie. Je vous propose de passer un bel été et de nous retrouver le lundi 10 septembre 2018 pour notre prochain Conseil d'arrondissement. »

Madame la Maire lève la séance à 22 H 45.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.